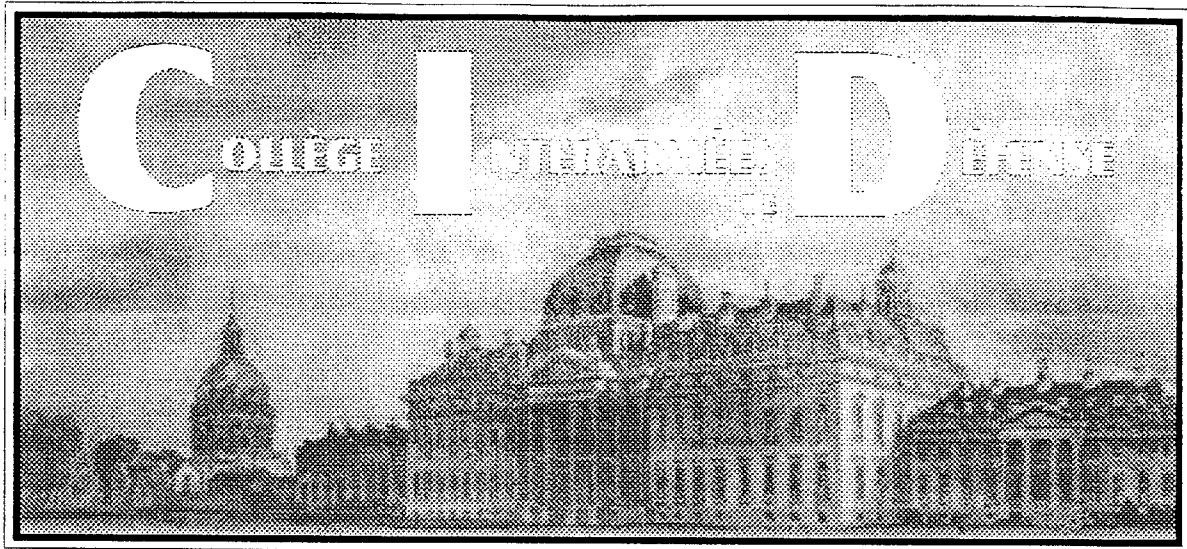




6^{ème} Promotion

ETUDE PARTICULIERE A OPTIONS

Livres blancs des pays européens

Chapitre Premier

Directeur d'études : Capitaine de Vaisseau Jean Dufourcq (EMA/CERI)

Stagiaires CID :
Commandant (Air) Bruno Caïtucoli, responsable de groupe
Capitaine de Frégate Stanislas Gourlez de la Motte
Capitaine de Corvette Olivier Bodhuin
Chef d'Escadron Christian Chocquet (Gendarmerie nationale)

SUJET

EMA12

LIVRES BLANCS DES PAYS EUROPEENS / Chapitre Premier

En vous plaçant dans le rôle d'une équipe d'officiers européens chargés de définir une zone commune, une sorte de noyau commun aux différents livres européens, vous analyserez et comparerez les différents livres blancs français, allemands et britanniques, la récente revue stratégique britannique, le concept commun franco allemand et les documents espagnols et italiens de même portée afin de :

- faire ressortir les points de convergence, les divergences à approfondir*
- vous rédigerez un chapitre de synthèse rassemblant les analyses partagées par les principaux partenaires militaires européens de la France, formant une sorte de noyau ou de socle significatif de l'idée de défense européenne.*

Vous vous démarquerez autant que faire se peut des travaux liés au nouveau concept stratégique que l'alliance doit adopter au sommet du cinquantenaire en mars 1999.

*Capitaine de Vaisseau Jean DUFORCQ
Chargé d'études "RI" (CERI) à l'EMA
231, Bd St Germain
Pièce 2313 - 2^o étage
Tel : 01 42 19 52 29*

PLAN

1. Fiche de méthodologie

2. Texte proposé

3. Annexes

I. Synthèse des livres blancs

1- Livre blanc français

2- allemand

3- Strategic defence review britannique

II. Thèmes retenus : tableau de lecture

III. Texte commenté : analyse lexicale

IV. Autres documents

1- Concept franco-allemand

2- Déclaration de Saint-Malo

1. Fiche de méthodologie

Fiche de méthodologie

1. But poursuivi

Les évolutions majeures du contexte géostratégique survenues depuis la fin des années 80 ont conduit plusieurs pays européens à redéfinir les orientations de leur politique de défense en rédigeant un document de référence traitant de ce sujet.

C'est ainsi que la France a publié en 1994 son *Livre blanc sur la défense*, que l'Allemagne a produit la même année un *Livre blanc sur la sécurité de la République fédérale d'Allemagne et l'avenir de la Bundeswehr* et que la Grande-Bretagne a procédé en 1998 à une *Revue de défense stratégique*.

Ces documents contiennent des éléments d'organisation et de dotation des forces, nécessairement particuliers à chaque pays. En revanche, les analyses stratégiques et les préoccupations exprimées par les différents pays sont souvent voisines. Sur cette base, il devient donc concevable d'identifier un socle commun à l'ensemble de ces documents.

Par ailleurs, plusieurs démarches bilatérales au niveau politique montrent que le climat général est relativement propice à des rapprochements en matière de défense. La publication du *Concept commun franco-allemand en matière de défense* à l'issue du sommet de Nuremberg en 1996, et la déclaration franco-britannique sur la défense européenne adoptée à Saint-Malo en 1998 s'inscrivent dans ce mouvement. Ils sont joints en annexe IV.

L'ambition de cette étude est d'offrir un support à ces convergences en proposant un texte susceptible de constituer le chapitre Premier de tous les "livres blancs" à venir, en France, en Allemagne, en Grande-Bretagne, mais aussi éventuellement dans d'autres pays européens.

2. Méthodologie

La démarche suivie comporte 4 étapes.

1^{ère} étape : synthèse des documents nationaux

Chaque "livre blanc" a d'abord été synthétisé.

Le résultat de ce travail initial fait l'objet de l'Annexe I.

2^{ème} étape : rapprochement thématique

Des convergences observées entre les trois documents de référence ont été tirés des thèmes, servant de cadre à une relecture sélective des "livres blancs". Les positions définies par chaque pays au regard de chaque thème ont ensuite été synthétisées.

Ce travail est concrétisé par le tableau de lecture par thèmes, objet de l'Annexe II.

3^{ème} étape : rédaction

Respectant les synthèses partielles élaborées dans le tableau thématique, un texte complet de Chapitre Premier a ensuite été rédigé.

Résultat final de l'étude, il fait l'objet du deuxième chapitre de ce mémoire.

4^{ème} étape : élaboration d'un texte commenté

Le travail accompli ne sera pas nécessairement exploitable immédiatement. Il faut des circonstances, une occasion favorable pour que la proposition d'adoption d'un tel texte ait une bonne chance d'aboutir.

En conséquence, le moment venu, il importe que celui-ci puisse être retravaillé pour s'adapter aux souhaits des uns et des autres au sein d'un groupe de travail multinational.

C'est la raison pour laquelle les choix des termes importants ou sensibles, les non-dits, et la source de certaines tournures reprises dans l'un des documents de référence utilisés, sont explicités dans une version commenté du texte. Ainsi, le travail fourni dans le cadre de cette EPO pourra être repris et poursuivi.

La version commentée fait l'objet de l'annexe III.

3. Limites de l'étude - Prospective

Il n'a pas été possible d'étendre le champ des recherches à d'autres nations, en dehors de la France de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne.

Il serait intéressant de confronter le texte proposé à des documents italiens ou espagnols. De leur côté, les Pays Bas se prépare également à publier un "livre blanc" qui semble compatible d'après ce que l'on peut connaître aujourd'hui du projet.

Enfin, il semble que ce type de sujet, particulièrement intéressant, gagnerait à être traité par un groupe multinational, avec au minimum un officier allemand et un officier britannique.

2. Texte proposé

LIVRES BLANCS DES PAYS EUROPEENS

Proposition de rédaction du Chapitre 1

I. Analyse géostratégique

I.1 Un monde multipolaire

La société internationale tend à s'organiser autour d'un ensemble de pôles distincts, de plus en plus interdépendants en raison de la mondialisation des échanges. Trois espaces géographiques majeurs, l'Amérique du Nord, le continent européen et l'espace asiatique, affirment leur vocation à conduire la croissance mondiale. A la jonction de ces espaces, le Proche et le Moyen Orient, l'Afrique et les Balkans constituent des zones d'instabilité dans lesquelles la prévention des crises revêt une importance croissante.

I.2 Les risques et les dangers

Il n'existe pas actuellement de menace militaire directe sur la partie occidentale du continent européen, et l'apparition d'un péril majeur ne se fera pas sans signe annonciateur. En revanche, on constate depuis la fin de la Guerre froide la multiplication des crises, notamment dans les zones d'instabilité citées précédemment.

Les causes en sont diverses.

Les rivalités ethniques sont souvent aggravées par les extrémismes politiques ou religieux et le fanatisme sous toutes ses formes. Le nationalisme exacerbé tend à accroître le morcellement de la société internationale et à développer les zones d'instabilité.

La pression démographique, dont les effets ne se font pas sentir de la même façon dans toutes les régions du monde, accentue l'inégalité dans la répartition des ressources naturelles et les déséquilibres économiques et financiers. Les importantes disparités sociales qui s'ensuivent nourrissent des conflits identitaires et confessionnels.

Le terrorisme et les différentes formes de criminalité organisée sont également des facteurs importants d'instabilité pour les Etats.

Les risques que font peser ces multiples crises potentielles sur la sécurité internationale sont aggravés par de nombreux facteurs.

La mondialisation des échanges, l'existence de réseaux de communication et d'information étendus et complexes rendent la société internationale vulnérable à des agressions technologiques.

Les armes de destruction massive, nucléaires, biologiques et chimiques, sont d'autant plus difficiles à contrôler qu'elles peuvent être utilisées par des acteurs étatiques ou non étatiques. Enfin, l'accumulation des armements conventionnels et la multiplication des trafics d'armes favorisent les entreprises de déstabilisation de toute nature.

I.3 Le lien transatlantique

La stabilité du continent européen repose sur le partenariat euro-américain. Ce lien est fondé sur une communauté d'intérêts et de valeurs, qui s'exprime notamment par le Traité de l'Atlantique Nord, base de la défense collective de ses membres.

Dans ce cadre, l'alliance avec l'Amérique du Nord se traduit par une plus grande capacité d'initiative des nations européennes. S'appuyant sur le développement de moyens propres de commandement et sur des forces militaires crédibles, cette capacité leur permet d'entreprendre des actions autonomes pour répondre aux crises internationales.

Consacrant un rééquilibrage progressif du lien transatlantique, cette démarche procède d'une double volonté, conjuguant solidarité et autonomie.

I.4 La place de l'Europe dans la société internationale

C'est à la construction européenne que l'on doit une paix durable et la prospérité économique du continent européen, avec la perspective que cette stabilité demeure. En offrant le moyen de rétablir des liens forts avec les nations d'Europe centrale et orientale, cet effort collectif permet de progresser dans la voie de l'intégration.

La mise en oeuvre de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) renforce le rôle de l'Europe sur la scène internationale. L'entrée en vigueur du Traité d'Amsterdam accroît la capacité des pays européens à parler d'une seule voix.

La stabilité européenne confère à ses membres une responsabilité particulière dans le règlement des crises mettant en jeu des intérêts communs, et plus généralement dans le maintien de la paix sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

II. Objectifs de la politique de défense

La politique de défense des pays européens a pour objectif principal la défense des intérêts nationaux et des intérêts communs. Elle permet de préserver et de renforcer la stabilité de l'Union européenne élargie en consolidant de manière coordonnée sa sécurité. Elle s'attache à prévenir les conflits sur le continent européen en s'appuyant sur les acquis de la construction européenne.

Conformément aux principes de la Charte des Nations Unies, cette politique de défense contribue également à renforcer la paix dans le reste du monde. Dans cet esprit, les pays européens sont appelés à contribuer à la prévention et à la maîtrise des crises en assumant de manière coordonnée leurs responsabilités.

II.1. Intérêts

La politique de défense s'applique aux intérêts stratégiques, aux intérêts régionaux, et intègre les responsabilités des Européens dans le monde.

Les intérêts stratégiques recouvrent l'intégrité des territoires nationaux des pays européens, la liberté et la sécurité des populations -y compris des nationaux européens hors d'Europe- et la liberté des échanges et des voies de communications. Sont notamment concernés les approvisionnements énergétiques.

Les intérêts régionaux s'appliquent au renforcement et à l'unification stratégique de l'Europe autour des valeurs communes européennes. Ils englobent la notion de sécurité coopérative.

Les responsabilités des puissances européennes dans le monde s'expriment par la présence active d'Européens au Conseil de sécurité des Nations Unies. Ils oeuvrent d'une part pour faire respecter le droit international et les droits de l'Homme et d'autre part pour promouvoir la stabilité internationale. Dans cette optique, les Européens cherchent à instaurer un ordre économique mondial équitable, fondé sur l'application des règles de l'économie de marché.

II.2. Communauté de destin

Appartenant à un même espace géographique, les nations européennes ont conscience de leur **interdépendance croissante**.

La volonté d'arrêter des positions communes et d'entreprendre des actions communes au sein de coalitions traduit cette communauté de destin. Les processus de rapprochement au sein des diverses organisations à vocation politique ou militaire auxquelles appartiennent les pays européens -ONU, OSCE, Union Européenne et OTAN- en sont une expression.

Parallèlement l'Union européenne s'élargit en accueillant de nouveaux pays ayant vocation à rejoindre cet ensemble.

A la racine de ce sentiment communautaire se situe la volonté de promouvoir les mêmes valeurs et idéaux, au premier rang desquels se trouvent la démocratie, l'Etat de droit, les droits de l'Homme ainsi que la morale dans la vie publique.

II.3. Orientations

Dans la préservation des intérêts communs, la politique de défense se développe selon trois orientations, cohérentes avec le maintien d'un lien transatlantique fort.

Cette politique se fonde tout d'abord sur **une diplomatie de défense**, dont l'objectif est de prévenir les conflits et de traiter les crises éventuelles au plus bas niveau possible, au moindre coût. La stabilité recherchée découle de trois éléments : la modernisation des structures politiques convergeant vers la construction d'Etats de droit, l'instauration d'un climat de confiance dans l'Europe et sa périphérie, et le soutien apporté au progrès économique et social.

Cette diplomatie préventive favorise en particulier la maîtrise des armements dans le domaine des armes de destruction massive, et le désarmement partout où un suréquipement menace la paix.

Le deuxième axe de la politique de défense consiste à développer **les moyens militaires** européens. Outre la défense des intérêts communs européens, ils ont pour mission d'aider à la résolution de conflits localisés, dans un cadre national, ou dans un cadre multilatéral sous l'égide d'organisations régionales. A cette fin, les priorités sont le développement d'une capacité d'intervention européenne, par des moyens militaires appropriés, et l'adaptation de l'Alliance atlantique aux défis actuels, dont l'ouverture à l'Est et l'élargissement représentent deux enjeux importants.

La troisième orientation de la politique de défense envisage de traiter **l'émergence d'une nouvelle menace majeure**. Face aux potentiels de destruction existants ou susceptibles d'apparaître, la défense européenne doit rester capable de s'opposer à une attaque directe contre les pays alliés dans le cadre de la défense commune.

II.4. Globalité de la Défense

Les bouleversements profonds que connaît le monde se traduisent par une très grande diversité des risques et des menaces à prendre en compte, aujourd'hui comme demain. Se devant de tous les couvrir, la défense s'inscrit dans une approche globale. Outre les aspects militaires, elle englobe d'une part la défense civile, garante de la liberté d'action gouvernementale, de l'ordre public et de la continuité des services publics, et d'autre part l'activité des secteurs économiques vitaux.

3. Annexes

Annexe I : Synthèse des livres blancs

Annexe I.1 : Synthèse du Livre blanc français

Livre blanc sur la Défense - 1994

Première partie - Le contexte stratégique

Chapitre premier - Perspectives internationales, évolution des risques et des menaces

Absence de menace militaire directe à proximité des frontières
Risques nouveaux

1- Une nouvelle donne entre les puissances

Opposition entre richesse et pauvreté
Les logiques de défense purement militaires sont appelées à tenir une place moins importante que par le passé

* Les pôles de croissance et la sécurité

Trois ensembles majeurs : Amérique du Nord, Europe occidentale, espace asiatique
Ces ensembles n'entretiennent pas de rapports conflictuels mais sont concurrents dans les domaines économique et financier
Les Etats-Unis, seuls géant militaire, valorisent la maîtrise des espaces et des flux
L'Allemagne doit gérer la réunification et réduit son effort de défense
Le Japon a les moyens de devenir une grande puissance militaire à bref délai
La Chine augmente son poids économique mais l'absence de progrès politiques rend l'avenir incertain

* Ni Est-Ouest, ni Nord-Sud

Il n'existe pas un Sud mais des Sud qui obéissent à des logiques différentes
Il existe des disparités importantes de richesses entre les pays du Nord

* Evolution générale et sécurité

La part des populations des pays développés dans la population mondiale ira en décroissant
Les inégalités économiques risquent de s'aggraver
Les antagonismes régionaux risquent de s'exacerber et les flux migratoires de s'accroître
Il est impératif de garantir la croissance et la répartition de ses fruits

2- L'Europe et les risques de crise

Instabilité de l'Europe centrale et orientale, réapparition de guerre.

La Russie reste une grande puissance militaire mais entre dans une période d'incertitudes

La situation des Etats limitrophes de la Russie est dépendante de l'évolution de celle-ci

Plusieurs conflits armés sont à craindre dans les PECO (Balkans, Caucase)

Ces crises ne semblent pas devoir mettre en cause les intérêts vitaux nationaux.

3- La prolifération

* Les diverses formes de prolifération

Deux processus : l'exportation de technologies, les efforts de développement et de production

Différentes armes : armes nucléaires rudimentaires, armes thermonucléaires, armes de dispersion de matières radioactives, armes chimiques, armes biologiques.

* Evolution

Le nombre de pays désireux de devenir des puissances nucléaires est en baisse.

Les pays sensibles : Corée du Nord, Russie (gestion des stocks).

Les stocks de matière fissile ne sont pas toujours contrôlés et les connaissances dans le domaine nucléaire sont diffusées.

* Les enjeux du contrôle

Nécessité de proroger le TNP

Nécessité d'appliquer la Convention chimique et d'aboutir sur le régime de contrôle des technologies des missiles.

Risques de voir des petits pays se doter d'armes de destruction massive.

4- Les vulnérabilités nouvelles

Elles prennent des dimensions telles qu'elles peuvent être considérées comme des menaces de défense au sens de l'ordonnance de 1959.

* Le terrorisme

Principale menace non militaire. La France est particulièrement exposée.

Possibilités de terrorisme nucléaire ou biologique et chimique.

* Les extrémismes religieux et nationalistes

Sources privilégiées du terrorisme.

* Les trafics de drogue

Menace pour la santé publique, la souveraineté, la sécurité internationale. Facteur de prolongation des conflits.

* Globalisation de la sécurité et stratégies de communication

Mondialisation des échanges et des flux de communication et d'information sur lesquels les Etats ont de moins en moins de prise.

5- Les insuffisances de l'ordre international

Sentiment de désordre et d'impuissance.

L'ONU n'a pas les moyens de répondre à toutes les attentes. L'avenir des organismes militaires (OTAN) ou politiques (Union européenne) est lié à la question de leur élargissement.

Les principales évolutions stratégiques :

- 1) La menace soviétique globale a disparu
- 2) Le niveau d'équipement de la plupart des puissances régionales devrait s'élever
- 3) Des menaces non militaires pèseront sur la sécurité nationale
- 4) Mondialisation des échanges, rôle des médias dans les crises
- 5) Possibilité d'établir pleinement le rôle des institutions politiques universelles ou régionales
- 6) L'Europe occidentale devrait affirmer son identité de défense.

Chapitre 2 - Les objectifs de la politique de défense

Le premier objectif de la politique de défense est la défense des intérêts.

L'action de la France s'inscrit de façon croissante dans un cadre multilatéral

La diversification des risques appelle une conception globale de la défense

1- Défendre les intérêts de la France

La définition traditionnelle des intérêts : intérêts patrimoniaux

Zones d'intérêt

Défense des grands principes de la vie internationale

* Aux intérêts vitaux est attachée la survie de la Nation

Intégrité du territoire national

Libre exercice de notre souveraineté

Protection de la population

* La frontière entre les intérêts vitaux et les intérêts stratégiques de la France n'a pas à être précisée par avance

Maintien de la paix sur le continent européen

Liberté des échanges et des communications

* Au-delà de ces intérêts qui répondent directement à une logique de sécurité, la France a des intérêts qui correspondent à ses responsabilités internationales et à son rang dans le monde

Obligations de membre du Conseil de sécurité des NU

Défense des valeurs de la démocratie

2- Construire l'Europe et contribuer à la stabilité internationale

* Le choix de l'Europe

Ce choix s'impose pour des raisons stratégiques et économiques

La France privilégiera le développement progressif d'une capacité européenne propre en matière de défense

* La prévention et l'ordre international

Contribuer à la stabilité et à la paix en Europe

3- Mettre en œuvre une conception globale de la défense

Vulnérabilité accrue des sociétés démocratiques : la défense doit embrasser l'ensemble des activités du pays et s'inscrire dans la permanence de la vie nationale

* La cohésion nationale

La défense est indissociable de l'idée de nation

* La défense civile

Protection des populations, maintien de l'ordre public, préservation de la continuité d'action du gouvernement.

Couverture des risques naturels et technologiques

Continuité du service public

Protection des installations et des réseaux sensibles

S'opposer aux actions d'un agresseur sur le territoire national

* La défense économique

Réduction des vulnérabilités du pays en temps de crise

Maintien des secteurs vitaux d'activités

Contrôle des transferts de technologie

Chapitre 3 - Le cadre de référence international de notre politique de défense

1- Vers une nouvelle architecture de sécurité en Europe

La France se donne trois buts :

- affirmer une ambition européenne en matière de défense (exclut les coalitions de circonstance et un cadre de type fédéral)

- rénover le lien transatlantique (assurer la nécessaire permanence de l'engagement américain)

- éviter la reconstitution de blocs militaires antagonistes

* L'ambition européenne

Poursuite des objectifs du TUE

Relations privilégiées avec l'Allemagne

Nécessité de rehausser le niveau de notre coopération avec la Grande Bretagne

Nécessaire harmonisation de la conception de sécurité de la France, l'Allemagne et la Grande Bretagne

Relations spécifiques avec nos autres partenaires

Rôle de l'UEO, composante de défense de l'UE

Nécessité d'une capacité militaire autonome (Corps européen, transport aérien militaire, renseignement, communications, etc.

Recours aux moyens existants de l'OTAN (double affectation, complémentarité UEO-OTAN)

* Une alliance atlantique renouvelée

Extension des compétences de l'OTAN aux missions de maintien de la paix

Adaptation des dispositifs militaires aux objectifs politiques

Concertation et accroissement des pouvoirs des européens au sein de l'OTAN

Coordination renforcée entre les structures politiques et militaires des alliés

L'Alliance doit être le lieu essentiel de la consultation entre Européens et Nord Américains

Ouverture en direction des PECO

* Un cadre de sécurité élargie incluant la Russie

Eviter la résurgence d'une partition de l'Europe

Etablir clairement la Russie comme une puissance européenne

La CSCE est le lieu d'un dialogue politique entre égaux

2- Conforter le rôle de l'Organisation des Nations Unies

Le CS est la seule instance habilitée à autoriser des mesures de contrainte

Trois orientations :

- assurer l'autorité politique du Conseil de sécurité
- renforcer l'expertise militaire du CS
- subordonner notre participation à des opérations à des conditions politiques et d'organisation précises

Le CS peut confier la gestion de certaines crises à d'autres organisations (OSCE, OUA)

Il peut recourir à des organisations militaires (OTAN, UEO)

Critères de participation des forces françaises :

- Les objectifs politiques de l'opération devront être fixés d'entrée
- Notre engagement doit correspondre à nos priorités et à nos intérêts
- Répartition des responsabilités entre le SG et le commandant militaire
- La durée de l'engagement des forces françaises devra être précisé d'entrée
- Les modalités d'exécution des missions devront être approuvées au niveau politique

3- La coopération bilatérale et les accords de défense

Le prépositionnement :

- manifestation de notre engagement
- mission d'alerte et de protection de nos ressortissants

En Afrique : marquer notre intérêt pour la zone, sensibiliser au respect de l'état de droit, permettre l'évolution vers la démocratie

Dans les PECO : conforter l'évolution démocratique et le sentiment de solidarité

4- Les accords de maîtrise des armements, de désarmement et de lutte contre la prolifération

* Une phase d'incertitude

Une course au désarmement hâtive, dans laquelle tous les Etats concernés ne sont pas parties

Le désarmement a un coût élevé

Les processus de désarmement doivent être strictement contrôlés

* Des réorientations

Le traitement de la prolifération doit être effectué au niveau mondial

Un cercle européen en matière de désarmement doit être maintenu

Une attention particulière doit être apportée aux conflits régionaux.

* Des outils nouveaux

Le développement des activités spatiales nécessite l'adoption de mesures de transparence et de vérification

Le dispositif du registre de l'ONU sur le transfert des armes doit être complété

Le rôle de la CSCE est réaffirmé en la matière

L'effort est à fournir en priorité sur les matières nucléaires

Le partage des coûts de vérification devra être étudié.

Annexe I.2 : Synthèse du Livre blanc allemand

Livre Blanc sur la Défense - 1994

Chapitre Premier : L'unité allemande et la Bundeswehr

Rappel des conditions historiques de la réunification de l'Allemagne, traitant des points suivants :

- ⇒ le processus de l'unification allemande,
- ⇒ le retrait d'Allemagne des forces anciennement soviétiques,
- ⇒ la Bundeswehr dans le processus de planification,
- ⇒ l'implantation de la bundeswehr dans les nouveaux landers.

Ce paragraphe, historique et pratique, n'a aucun intérêt pour notre étude.

Chapitre 2 : La situation

L'Europe a la perspective d'un ordre de paix durable et équitable unissant l'ensemble des Européens.

L'intégrité territoriale de l'Allemagne et de ses alliés sera à terme à l'abri d'une menace militaire existentielle.

En même temps, nous voyons augmenter l'importance des risques globaux et des développements négatifs qui compromettent la paix dans la communauté internationale.

Idées clefs : différence entre la situation allemande - Européenne et le reste du monde.

1- L'Allemagne dans une ère nouvelle

L'Allemagne réunie est restée membre de l'Alliance de l'Atlantique Nord et de l'Union de l'Europe Occidentale et continue de bénéficier de leurs protections. Elle n'est entourée que d'Etats démocratiques, d'amis et de partenaires. Il en résulte une responsabilité particulière dans le développement des relations de partenariat avec les nouvelles démocraties en Europe Centrale et Orientale... L'Allemagne joue un rôle central dans l'effort d'approfondissement et d'élargissement de l'intégration européenne, d'affermissement du partenariat transatlantique, du développement des institutions euro-atlantiques et du renforcement des Nations-Unies.

Idées clefs : disparition de la menace principale - nouveau rôle donné à l'Allemagne, dans le cadre des organisations existantes, et pour aider particulièrement les PECO.

2- La politique de sécurité de l'avenir

La gamme actuelle des crises et des conflits aigus ou en puissance ne correspond pas à la menace qui avait existé en Europe à l'époque de la guerre froide. Le danger d'une grande guerre en Europe a été remplacée par une multitude de facteurs de risque de nature différente... Le progrès technologique, le maillage de l'économie internationale et les dangers écologiques transocéaniques rapprochent les hommes et les peuples... Les concepts de dissuasion et de défense traditionnelle ne sont pas transposables aux conflits internes et sociaux. La politique de sécurité doit toujours avoir une orientation globale... Après la fin de la confrontation idéologique, l'économie et le commerce jouent un rôle de plus en plus déterminants dans les relations politiques... Désormais, la sécurité des sociétés occidentales peut donc également être affectée par des crises économiques et sociales ou des catastrophes écologiques.

Idées clefs : substitution des crises au conflit majeur - nécessité d'un traitement global des crises - possibilité d'employer d'autres moyens que les forces armées - aide au développement

3- Une Europe en mutation

Dorénavant, l'expérience vécue pendant ces dernières décennies en Europe Occidentale concernera l'Europe toute entière. Les ressources disponibles au niveau de l'état ne suffisent plus pour résoudre les grandes tâches politiques. Les fonctions classiques de l'état ne peuvent pas, en Europe, être menées à bien dans un cadre strictement national, mais seulement en coopération... Les nations et les régions européennes gardent leur identité politique, culturelle, ethnique, mais en même temps l'Europe s'unifie pour devenir une entité politique vigoureuse au sein de la communauté internationale et pour constituer un des plus grands marchés cohérents de l'économie mondiale... La fin du conflit Est-Ouest a donné lieu à une mutation du paysage politique européen... Il y a nouvelle donne pour les nations dirigeantes et redéfinition de la conception du leadership. *Passage en revue de la CEI, de l'Ukraine, des pays Baltes.*

Idées clefs : l'histoire comme les nouvelles nécessités impliquent de s'unir - l'Europe ne s'oppose pas aux identités culturelles - remise en cause des anciens rapports au sein de l'UE

4- Les nouveaux défis

L'éventail des nouveaux défis va des crises internes de caractère social, ethnique, religieux ou économique aux rivalités interétatiques. S'y ajoutent les effets des clivages en matière de prospérité d'évolutions démographiques, économiques ou écologiques.

La politique de sécurité de l'Alliance de l'Atlantique Nord et de l'union européenne est fondée sur la volonté d'entretenir avec tous les partenaires une coopération cohérente et confiante dans le cadre d'un ordre de sécurité et de stabilité paneuropéen.

Les délais nécessaires à un adversaire potentiel pour réaccroître ses forces permettraient en tout état de cause à l'Alliance Atlantique de faire pleinement valoir sa solidarité et sa haute capacité économique. Parallèlement à l'action politique destinée à promouvoir la stabilité, il faut posséder une capacité développée de maîtrise des crises et des conflits.

Dans un monde interdépendant, tous les états sont vulnérables, les pays sous-développés en raison de leurs faiblesses et les nations industrialisées hautement développés à cause de la complexité de leurs structures politiques, sociales, économiques.

Le degré de danger inhérent à ces instabilités résulte dans une moindre mesure seulement de la possibilité d'une escalade militaire. Ce qui est bien plus grave, c'est qu'elles peuvent avoir un impact négatif sur la capacité économique et financière des pays industrialisés.

Les conflits autour des ressources naturelles vitales peuvent donc faire naître dans certaines parties du monde des affrontements entre Etats.

Les dommages causés par l'homme à l'environnement commencent à mettre en péril les bases mêmes de l'existence de l'humanité.

Prenant souvent la forme d'un exode massif, les migrations ont pour effet d'ébranler davantage encore l'ordre interne des états.

L'effort d'armement qui continue dans de nombreuses parties du monde confère aux problèmes des régions sous-développées un caractère plus explosif encore. A l'échelle mondiale, de nombreux états cherchent toujours à se doter de moyens de destruction massive et des vecteurs correspondants.

Idées clefs : multiplicité des crises possibles - nécessité d'une visibilité du caractère défensif des forces russes - coopération en Europe - capacité de remontée en puissance - capacité de maîtrise des crises - interdépendance - insuffisance des ressources naturelles - dommages causés à l'environnement - migrations - surarmement - moyens de destruction massive.

5- Développement régionaux

Une menace militaire visant un partenaire de l'Alliance peut être conçue uniquement comme résultat d'une politique irrationnelle ou d'un conflit dont l'escalade échappe au contrôle.

Dans les pays du Caucase et de l'Asie Centrale, les états se trouvent dans une profonde crise économique... Afrique... Méditerranée... Proche et Moyen-Orient... Asie...

Le Japon, la Chine et l'Inde sont des puissances politiques de poids.

Idées clefs : en Europe, stratégie de prévention prospective des conflits - en Asie Centrale, crise économique - en Afrique, misère massive - en Méditerranée, menace des missiles - au Proche et Moyen-Orient, lourd potentiel conflictuel - espoir de paix au Proche Orient - fort développement économique de l'Asie, avec persistance de déséquilibres dangereux.

Conclusions : Des conflits militaires susceptibles de menacer l'Allemagne dans son existence sont devenus invraisemblables, et ils le seront d'autant moins que l'Allemagne conservera la capacité d'assurer sa protection en coopération avec ses partenaires de l'Alliance de l'Atlantique Nord. Dans le futur environnement stratégique, les risques militaires ne seront qu'un aspect parmi d'autres dans la large gamme de facteurs déterminants la sécurité... Dans ce nouveau concept de sécurité, la capacité de défense demeurera le fondement de la sécurité de l'Allemagne et de l'Atlantique Nord. Mais ce qui doit figurer au premier plan de la sécurité, c'est la prévention des conflits et la maîtrise des crises dans un cadre géographique élargi et sur la base d'un mandat international légitimant les actions correspondantes... Dans l'effort de préservation de la sécurité, il est nécessaire de considérer toujours la gamme entière des mesures pouvant être prises pour atteindre l'objectif supérieur.

Idées clefs : pas de menace directe - prévention des crises - gamme des outils de traitement.

Chapitre 3 : Le concept de la politique de sécurité et de défense allemande

L'objectif de la politique extérieure et de sécurité de l'Allemagne est définie en ces termes : "servir la paix du monde en qualité de membre égal en droits dans une Europe unie"... La capacité de défense est la manifestation de la volonté d'un peuple d'assurer son intégrité et l'expression de la souveraineté nationale... La politique allemande est une politique attachée à la paix. Garder, promouvoir, organiser la paix, telle est sa tâche primordiale - en Allemagne et au sein de la communauté internationale.

Idées clefs : la paix du monde - intégrité du territoire - souveraineté nationale - la paix dans les frontières et hors des frontières.

Les valeurs et les intérêts : Avec le mandat de préserver la paix, de contribuer à l'union européenne, de régler les litiges d'une manière pacifique et d'adhérer à un système de sécurité collective, la Loi fondamentale a établi les critères essentiels présidant à la définition des intérêts de sécurité allemands... La politique extérieure et de sécurité allemande est centrée autour de cinq intérêts essentiels :

- ⇒ assurer la liberté, la sécurité et le bien-être de la population et l'intégrité du territoire national,
- ⇒ promouvoir l'intégration des démocraties européennes dans l'Union Européenne, car la démocratie, les structures d'état de droit et la prospérité en Europe signifient paix et sécurité également pour le peuple allemand,
- ⇒ maintenir, sur la base de valeurs partagées et d'intérêts analogues, l'alliance durable transatlantique avec les Etats-Unis en tant que puissance mondiale : en effet le potentiel américain est indispensable pour la stabilité internationale,
- ⇒ rapprocher nos voisins orientaux, dans un esprit d'harmonisation et de partenariat, des structures occidentales et organiser un nouvel ordre de sécurité coopérative qui réunisse l'ensemble des nations européennes,
- ⇒ faire respecter planétairement le droit international et les droits de l'homme, et instaurer un ordre économique mondial équitable, fondé sur les règles de l'économie de marché.

Idées clefs : liberté - sécurité - bien-être - intégration européenne -

Les principes et les perspectives de la politique de sécurité et de défense allemande : La politique de sécurité allemande est une politique de préservation de la sécurité dans une approche prospective et globale sur la base de structures multilatérales complexes... La politique de défense de l'Allemagne repose sur la capacité de défense nationale ainsi que sur la capacité, au titre de la défense élargie, de défendre ses alliés... Les défis internationaux et les intérêts donnés exigent une approche visant à :

- ⇒ préserver la paix et la sécurité en Europe et au profit de l'Europe,
- ⇒ adapter les alliances et améliorer la capacité d'action des institutions de sécurité dont l'Allemagne est membre,
- ⇒ stabiliser et intégrer l'Europe centrale et orientale,
- ⇒ amender la Constitution pour permettre à l'Allemagne de jouer un rôle actif dans les missions internationales de maintien ou de rétablissement de la paix sur la base de la Charte des Nations Unies ou dans le cadre de l'OSCE.

Fondée sur des valeurs et des intérêts, les enseignements tirés de l'histoire et sur les nouveaux paramètres de la sécurité, la politique de sécurité allemande vise les objectifs suivants :

- ⇒ protéger l'Allemagne et sa population contre les dangers extérieurs et le chantage politique,

- ⇒ prévenir, circonscrire et faire cesser les crises et conflits susceptibles de porter atteinte à l'intégrité et à la stabilité de l'Allemagne et de ses alliés,
- ⇒ développer le partenariat sécuritaire nord-atlantique avec les Etats-Unis sur la base de valeurs communes et d'intérêts analogues,
- ⇒ renforcer l'OTAN comme communauté de valeurs partagées et alliance de défense des démocraties euro-atlantiques, et adapter l'Alliance aux défis d'actualité en matière de sécurité, y compris l'ouverture à l'Est,
- ⇒ établir un partenariat d'égal à égal entre une Europe unie et l'Amérique du Nord,
- ⇒ approfondir l'intégration européenne par un développement de l'union européenne se matérialisant par une politique extérieure et de sécurité commune et une identité européenne en matière de défense ; développer et organiser l'UEO comme bras armé de l'Union Européenne et pilier européen de l'Alliance Atlantique,
- ⇒ contribuer à l'élargissement de l'Union Européenne et de l'union de l'Europe occidentale,
- ⇒ renforcer le rôle des Nations Unies en leur qualité d'instance globale pour le règlement des conflits, et celui de la CSCE en sa qualité d'accord régional,
- ⇒ organiser un nouvel ordre de sécurité fondé sur la coopération entre toutes les nations participant à la CSCE,
- ⇒ consolider et développer une architecture de sécurité fonctionnant aux niveaux régional et global et constitué d'organisations se complétant et se renforçant mutuellement,
- ⇒ poursuivre le processus de maîtrise des armements orienté vers la prévention prospective des conflits et s'inscrivant dans l'organisation d'un système de sécurité coopératif destiné à être le fondement d'une paix et d'une stabilité durables en Europe et au profit de l'Europe,
- ⇒ promouvoir la démocratisation et le progrès économique et social en Europe et dans le reste du monde.

Chapitre 4 : Champs d'action et d'innovation de la politique de sécurité allemande

L'Allemagne est membre des Nations Unies, de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe, de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, de l'Union Européenne et de l'Union de l'Europe Occidentale. De concert avec ses partenaires, elle entend intégrer ces organisations dans un système de sécurité efficace en Europe et hors d'Europe... Les principes de la charte des Nations Unies, les bases normatives créées par la CSCE et le système de valeurs inscrits dans la loi fondamentale déterminent la politique extérieure et de sécurité de l'Allemagne.

Idées clefs : passage en revue de la finalité des différents organismes : ONU - CSCE - OTAN - UE - UEO

Le partenariat transatlantique dans son nouveau contexte : L'Alliance de l'Atlantique Nord demeure le fondement de la sécurité allemande et matérialise l'unité stratégique des alliés européens et de l'Amérique du Nord... La capacité de défense collective reste une fonction essentielle de l'Alliance... L'Atlantique réagit à ces défis et a répondu à trois questions essentielles :

- ⇒ l'OTAN fait face aux nouvelles tâches qui lui sont assignées dans le cadre de la prévention des conflits et de la maîtrise internationale des crises,
- ⇒ la projection de la stabilité vers l'Est constitue, pour l'ensemble des états partenaires de l'espace euro-atlantique, un objectif stratégique primordial,

⇒ l'émergence de l'identité européenne en matière de sécurité et de défense et l'approfondissement, sur une base de transparence et de complémentarité, de la coopération entre l'OTAN et l'UEO sont des facteurs essentiels pour le processus de transformation dans lequel l'Alliance est engagée.

La politique de sécurité et de défense européenne : l'Union Européenne matérialise la volonté de ses membres de défendre en commun leurs intérêts sécuritaires et de se doter de la capacité nécessaire à cet effet... Dans la déclaration de Petersberg du 19 juin 1992, les états membres de l'UEO ont concrétisé les décisions de Maastricht, en décidant que outre leurs contribution à la défense collective dans le cadre de l'OTAN, leurs unités militaires placées sous l'autorité de l'UEO, pourraient être utilisées pour :

- ⇒ des missions humanitaires et d'évacuation de ressortissants,
- ⇒ des mesures de maintien de la paix,
- ⇒ des missions de forces de combat pour la maîtrise des crises, y compris les opérations de rétablissement de la paix.

A cet effet, il faut que les conditions suivantes soient données :

- ⇒ la mission doit être conforme aux dispositions de la Charte des Nations Unies,
- ⇒ la décision de l'UEO doit être prise à l'unanimité,
- ⇒ chaque état membre décide, en état souverain et conformément à sa situation constitutionnelle, s'il participe à une action de l'UEO,
- ⇒ la planification et l'exécution d'une action de l'UEO doivent être compatibles avec les engagements et les dispositions militaires nécessaires incombant à l'Alliance Atlantique dans le cadre de la défense collective.

La conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) : La CSCE est le toit politique sous lequel l'Amérique du Nord et l'Europe se trouvent réunies sur la base de valeurs communes... La CSCE constitue le cadre pour l'édification d'un nouvel ordre de sécurité coopérative, dont le but est, d'une part, de garantir la sécurité et la stabilité durables entre les pays de la CSCE, et d'autre part, d'exclure le recours à la menace ou à la force.

Idées clefs : CSCE - désarmement - forum - dialogue de sécurité - prévention des conflits

Le rôle de l'Allemagne au sein des Nations Unies : La communauté internationale s'est réunie dans le cadre des Nations Unies afin de préserver la paix et la sécurité mondiale... Contribuer à la paix dans le monde demeure l'objectif essentiel de la politique extérieure de l'Allemagne. La multiplication des conflits place les Nations Unies devant des tâches complexes :

- ⇒ la diversité et l'intensité des crises exigent une diplomatie préventive pour empêcher qu'elles dégénèrent en conflit,
- ⇒ dans certains conflits, les mesures de prévention échouent ou arrivent trop tard : il peut en résulter la nécessité d'intervenir pour s'opposer aux violations des droits de l'homme,
- ⇒ les violations massives des droits de l'homme peuvent menacer la paix du monde et la sécurité internationale : le Conseil de Sécurité peut à titre exceptionnel, décider des dérogations au principe de non ingérence,
- ⇒ en raison de l'effritement de l'autorité politique de certains états, les NU peuvent se voir obligées à créer dans ces pays un nouvel ordre politique et à réorganiser les structures gouvernementales.

... Le gouvernement fédéral milite en faveur d'un renforcement des Nations Unies, en particulier dans le domaine des mesures de maintien de la paix... L'Allemagne est prête à assumer des responsabilités au sein du Conseil de Sécurité, même en qualité de membre permanent.

Idées clefs : mesures de maintien de la paix - rôle des alliances et organisations régionales - développement des capacités militaires - aide humanitaire - rôle du Conseil de Sécurité

La maîtrise des armements et le désarmement : ... Dans les années à venir, l'effort concret en matière de maîtrise des armements portera sur les objectifs suivants :

- ⇒ réaliser les réductions convenues,
- ⇒ fournir une aide au désarmement, c'est-à-dire soutenir les pays débordés par l'ampleur des réductions à faire,
- ⇒ réorienter et poursuivre, dans le cadre du forum de la CSCE pour la coopération en matière de sécurité, les efforts entrepris pour la maîtrise des armements en Europe,
- ⇒ développer les mesures de confiance et de sécurité,
- ⇒ contribuer à la stabilité au niveau régional
- ⇒ oeuvrer pour l'inhibition, au niveau planétaire de la prolifération des armes de destruction massives.

Idées clefs : le rôle du traité FCE - les mesures de confiance et de sécurité dans le cadre de la CSCE - le rôle du forum de la CSCE - la Convention relative à l'interdiction des armes chimiques - le traité de non prolifération nucléaire - le régime de contrôle des technologies propres aux missiles (MTCR) - le registre de transfert des armes - la conférence de désarmement de Genève - le traité FNI (forces nucléaires intermédiaires) - les traités START I et II -.

Chapitre 5 : La Bundeswehr et l'avenir

La Bundeswehr est l'instrument militaire pour la préservation de la sécurité extérieure. elle permet à l'état de s'acquitter de son devoir d'assurer avec crédibilité la protection de ses citoyens... Le présent chapitre décrit le concept retenu pour réaliser la future structure de la Bundeswehr.

Le nouveau rôle et la nouvelle mission de la Bundeswehr : ... La Bundeswehr doit :

- ⇒ protéger l'Allemagne et ses citoyens contre le chantage politique et les risques extérieurs,
- ⇒ oeuvrer pour la stabilité militaire et l'intégration de l'Europe,
- ⇒ assurer la défense de l'Allemagne et de ses alliés,
- ⇒ servir la paix du monde et la sécurité internationale conformément à la charte des N.U.,
- ⇒ apporter son aide en cas de catastrophe et de situation de détresse et concourir aux actions humanitaires.

... La bundeswehr est une armée dans la démocratie. En même temps, elle est intégrée dans la structure militaire d'une alliance d'états démocratiques. Elle demeure une armée de conscription, choix fait sur la base de considérations politico-historiques, sécuritaires, sociaux et militaires.

Le concept de développement de la Bundeswehr : ... Les forces armées allemandes doivent disposer des capacités nécessaires pour :

- ⇒ assurer la défense nationale et participer à la défense collective dans le cadre de l'Alliance ;
- ⇒ coopérer à la maîtrise multinationale des crises au niveau de l'OTAN et de l'UEO ;
- ⇒ apporter, sur la base de la charte des NU et de la loi fondamentale, une contribution adéquate aux opérations conduites sous l'égide des NU et de la CSCE.

La structure de la Bundeswehr : La Bundeswehr adapte ses structures à l'évolution du contexte de sécurité et aux capacités nécessaires. A cette fin, elle s'articulera en trois catégories de forces :

- ⇒ les forces de réaction, qui sont des forces présentes,
- ⇒ les forces de défense principales, largement tributaires de la mobilisation,
- ⇒ et l'organisation militaire de base des forces armées.

La conclusion pour l'organisation des forces armées : .. Les intérêts stratégiques de l'Allemagne sont axés sur l'Europe et sa périphérie... La situation de sécurité permet d'exclure à terme l'hypothèse d'un engagement simultané de l'ensemble des forces alliés pour une durée indéterminée... Ce qui est vraisemblable, c'est des actions régionales d'envergure et de durée limitée.

Annexe I.3 : Synthèse de la Revue de défense stratégique britannique

Strategic defence review - 1998

Le SDR est un document récent puisqu'il a été publié en juillet 1998. Les déclarations du Premier Ministre britannique à l'automne 1998 et la déclaration franco britannique à Saint Malo le 4 décembre, ont toutefois marqué une évolution sensible dans le domaine de la coopération européenne de sécurité et de défense depuis sa parution.

Ce document qui a pour but de moderniser et réformer les forces armées britanniques afin de faire face aux défis du XXIème siècle insiste sur des aspects très concrets de cette évolution. En ce sens, il se centre beaucoup plus sur la défense militaire et les forces armées que ne le fait, par exemple, le Livre blanc français de 1994.

Les quatre premiers chapitres sont consacrés à l'étude de la situation politique et stratégique internationale et à la définition des menaces et des enjeux. Les chapitres 5 à 11 sont plus particulièrement consacrés aux forces, leurs missions, leurs moyens, la politique d'équipement de recrutement et de gestion des carrières. La présente synthèse s'attache plus particulièrement à l'étude géopolitique et stratégique.

Chapitre 1 : Une approche stratégique de la défense

Nouvelles réalités stratégiques

Il n'y a plus aujourd'hui de menace militaire directe sur le Royaume Uni ou l'Europe occidentale.

La fin de la guerre froide révèle que de nombreuses tensions et problèmes, jusqu'alors temporairement supprimées, n'avaient pas disparu.

Il subsiste dans le monde de nombreux régimes dangereux.

De nouveaux risques apparaissent : la drogue et la criminalité organisée, le terrorisme...

Les nouveaux enjeux, pour la stabilité internationale imposent de prévenir les conflits plutôt que de les résoudre.

Problèmes actuels

Avec les « dividendes de la paix », les dépenses de défense ont baissé de 23% en valeur constante depuis 1990. Les forces britanniques connaissent pourtant des faiblesses, notamment dans le domaine de la capacité de déploiement rapide.

But du Livre blanc

La défense peut fournir des moyens utiles pour atteindre des objectifs de politique étrangère et de sécurité : capacité de défense, capacité à se faire entendre pour défendre les intérêts du Royaume Uni, les droits de l'homme et la démocratie, la capacité à être un allié puissant et crédible, la capacité d'occuper une position majeure en Europe et dans la société internationale.

Ces missions ne peuvent s'envisager sans la préoccupation de rationalisation des choix budgétaires.

Chapitre 2 : Les priorités de sécurité dans un monde en changement

La défense du Royaume Uni est indivisible de celle de ses partenaires et alliés.

Il y a un intérêt fondamental à assurer la sécurité et la stabilité du continent européen dans son ensemble. Ces objectifs ne peuvent être atteints si l'OTAN, instrument collectif politique et militaire n'est pas efficace. Cette efficacité repose sur le maintien du lien transatlantique et de l'engagement des Etats Unis en Europe.

Un monde en changement

Les intérêts vitaux ne se limitent toutefois pas à l'Europe : les capacités d'échange et d'importation de matières premières doivent être préservées.

La Royaume Uni doit par ailleurs faire face à ces obligations internationales dues à l'importance de sa population expatriée, à celle de ses territoires d'Outre Mer, et de sa qualité de membre permanent du Conseil de sécurité. Il doit promouvoir la stabilité, la liberté et le développement économique.

La fin de la guerre froide se traduit par la disparition de risques immédiats et l'apparition de risques potentiels à long terme parmi lesquels les conflits identitaires et ethniques, la pression démographique et migratoire, la compétition pour les ressources naturelles, la drogue, le terrorisme et la criminalité.

Par ailleurs, la « communauté internationale » est devenue une réalité. Le format des armées doit être réduit, et leurs missions réorientées:

- coopération avec les PECO
- maintien de la lutte anti terroriste en Irlande du Nord
- maintien d'une présence outre mer
- capacité d'intervention dans des crises régionales (i.e. Iraq, Bosnie, Kosovo...)

Les évolutions technologiques modifient également les risques et les moyens nécessaires pour y faire face. De nouvelles vulnérabilités technologiques sur les systèmes de communication sont à prendre en compte, ainsi que les menaces bactériologique et chimique. La maîtrise des technologies de communication, de traitement du renseignement et d'armement de haute précision est indispensable.

Priorités en matière de sécurité pour le futur

La stabilité en Europe et notre capacité de réaction sont fondamentales pour la sécurité européenne. L'appartenance à l'OTAN reste notre meilleure assurance contre les risques auxquels nous sommes confrontés. Le processus d'élargissement de l'OTAN et la coopération avec la CEI jouent également un rôle fondamental.

L'Union européenne joue un rôle vital dans la préservation et l'amélioration de la prospérité économique et la stabilité politique, y compris dans le cadre de la PESC.

L'UEO a un rôle important dans le renforcement de la coopération de défense entre ses membres, la prévention des conflits et particulièrement le maintien de la paix.

Le développement de l'IESD dans le cadre de l'OTAN permettra à l'UEO de remplir son rôle avec plus d'efficacité.

L'OSCE joue également un rôle important en contribuant à améliorer la confiance et dans la prévention des conflits en Europe.

Hors Europe

Les intérêts de sécurité hors Europe se concentrent dans le Golfe et la Méditerranée.

Le rôle de la défense

L'action militaire n'est qu'un moyen d'atteindre les objectifs de sécurité. Elle ne sera que rarement suffisante. Elle intervient, avec l'action économique et la politique de développement, pour soutenir la diplomatie quand des opérations sont nécessaires.

Chapitre 3 : Missions de défense et tâches militaires

Les missions n'ont pas fondamentalement changé, mais les tâches militaires qu'elles impliquent ont évolué avec l'augmentation des opérations de soutien à des opérations de paix et l'implication dans des opérations humanitaires.

Sécurité du temps de paix

La lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes demeure une priorité. Les autres missions sont l'évacuation de ressortissants lors de crises outre mer et le soutien à des autorités civiles, par exemple dans la lutte contre la criminalité dans le domaine de stupéfiants.

Terroires d'Outre mer

Les armées doivent être en mesure de réagir face à tout problème de sécurité dans les TOM, y compris pour les drogues et la criminalité organisée.

Diplomatie de défense

L'expérience acquise dans le domaine de la prévention des conflits mais la création d'une véritable mission de diplomatie de défense (Defence diplomacy) en fera une activité de défense. Cette nouvelle mission inclut le contrôle des armements, la coopération militaire et plus particulièrement la formation et l'éducation. Elle se traduira par des missions à l'étranger, des affectations d'attachés et l'organisation de stages en Europe.

Les intérêts britanniques dans le monde

L'engagement du Royaume Uni dans le monde sera confirmé à travers la participation à des programmes de coopération.

Les opérations humanitaires et de maintien de la paix

Le Royaume Uni jouera son rôle dans les opérations de maintien de la paix et humanitaires. La contribution nationale aux initiatives des Nations Unies devront être plus efficaces et une doctrine du maintien de la paix sera définie.

Conflits régionaux hors de la zone OTAN

Les risques principaux demeurent centrés dans la région du Golfe. Les tensions peuvent nécessiter des déploiements préventifs.

Conflits régionaux dans la zone OTAN

En l'absence de menace immédiate, l'OTAN doit continuer à maintenir sa capacité de dissuasion et de réponse à une crise militaire en Europe. Les forces britanniques doivent continuer à y jouer leur rôle, en particulier au sein du Rapid Reaction Corps.

Attaque stratégique contre l'OTAN

Une menace de cette dimension n'est pas prévisible. On ne peut affirmer qu'une telle menace ne réapparaîtra pas dans le futur, mais elle mettra plusieurs années à apparaître ce qui laissera le temps de redimensionner ses forces pour y faire face.

Chapitre 4 : Dissuasion et désarmement

L'objectif est de maintenir en permanence des patrouilles en mer afin d'éviter toute incompréhension (misunderstanding) en ayant recours à l'embarquement de Trident en temps de crise.

En matière de contrôle des armements, le Royaume Uni confirmera son implication sur la base des accords qui ont contribué à limiter les tensions en Europe. Il espère que le processus START se traduira par de nouvelles réduction des armement américains et russes et souhaite que de nouveaux pays ratifieront le Traité de non-prolifération et le Traité sur l'interdiction des essais nucléaires.

Annexe II : Thèmes retenus - Lecture croisée des Livres blancs français, allemands et britanniques

Ce que les chapitres reçoivent	THEMES Chapitres	Synthèse des Livres blancs français, britannique et allemand
Multipolarité : USA- Europe-Asie	I- Analyse géostratégique	France « Plus de menace globale directe » Grande Bretagne Instabilité - Europe et Afrique - Régimes dangereux - Zones sensibles pour les intérêts britanniques : Golfe et Méditerranée Allemagne Synthèse Absence de menace directe immédiate Nombreux foyers d'instabilité
	I-1. Un monde multipolaire	France Il existe trois ensembles majeurs* : - Amérique du Nord - 28% du PIB mondial - Europe Occidentale - 32 % du PIB mondial - Espace asiatique en expansion Grande puissance américaine, maîtrise des espaces et des flux Perspective de défense commune de l'Union Européenne Affirmation asiatique (Chine-Japon) y compris en matière de défense

Instabilité, Prolifération, Terrorisme, Extrémismes Trafics, Contrôle des ressources naturelles, Défi écologique, résurgence d'une menace majeure, ...		Grande Bretagne Allemagne <u>Para 2 et 5 du Chapitre 2 :</u> - disparition du système statique de la guerre froide, - le monde est décrit en blocs, en donnant quelques qualificatifs à chaque bloc : Asie Centrale = crise économique et ethnique, Afrique = misère, Méditerranée = plaque tournante + menace missiles, Proche et Moyen Orient = lourd potentiel conflictuel, Synthèse Monde = ensemble de pôles Des espaces géographiques majeurs : Amérique du Nord, <i>Continent européen</i>, Espace asiatique Des zones d'instabilité à la jonction entre ces espaces : Proche et Moyen orient, Afrique, Balkans
	I-2. Les risques et les dangers <u>Nota :</u> <i>Risque = péril, potentiel</i> <i>Danger = déséquilibre inquiétant et pas</i> <i>Menace = Volonté d'exercer une pression, une contrainte</i>	France - graves incertitudes sur l'évolution de la Russie* - morcellement des Etats, Yougoslavie, Europe Centrale... - risque nucléaire en ex-URSS - réapparition de guerres en Europe - prolifération des armes nucléaires (rudimentaires, à fission, à dispersion), chimiques et bactériologiques* - apparition probable de nouveaux arsenaux de destruction massive - terrorisme et trafic de drogue relèvent de la défense (art 1 ord de 59)*; France particulièrement exposée au terrorisme (y compris nucléaire) - extrémismes religieux et nationalistes - blanchiment des capitaux, mafias - institutions politiques universelles ou régionales*

	- logiques transnationales de réseaux, mondialisation des échanges, flux d'informations, rôle des médias* * : six principales données des évolutions stratégiques intéressant directement la défense Grande Bretagne • Instabilité Il n'y a pas de menace militaire directe sur le Royaume Uni et l'Europe occidentale, mais on ne peut rien exclure pour l'avenir(3, 22, 23) Drogue et criminalité organisée (9) Terrorisme (9 et 27 pour l'Irlande du Nord) Risques ethniques, problèmes démographiques et environnementaux, lutte pour les matières premières (29) Nouvelles vulnérabilités technologiques et sociales (34) Prolifération Allemagne <u>Para 3 du Chapitre 2, "Les nouveaux défis" :</u> - remarque : le LBA emploie le terme de défi et non de menace, - liste des défis : 1. réaccroissement des forces d'un adversaire potentiel de l'Alliance, 2. multiplication de crises, 3. déstabilisations économiques et financières, 4. disparités sociales dans les PVD, 5. insuffisance des ressources naturelles, 6. approvisionnement énergétique, 7. dommages causés à l'environnement, 8. migrations humaines, 9. surarmement, 10. prolifération des moyens de destruction massive. Synthèse Pas de menace majeure, <i>mais réapparition possible d'un péril de forte intensité</i> Multiplication des crises dans les zones d'instabilité Vulnérabilités technologiques : mondialisation des échanges, réseaux, médias Inégalités des ressources naturelles (eau, pétrole) Pression démographique et rivalités ethniques
	<i>Nota :</i> Illustration du lien entre sécurité et défense

		<i>Existence de moyens de destruction massive NBC en nombre croissant</i> <i>Accumulation d'armements, Surarmement</i> Risques de déstabilisation économique et financière, <i>cause du développement de nombreuses crises</i> Disparités sociales internationales Terrorisme, drogue, criminalité organisée Les <i>Fanatismes</i>, <i>notamment</i> religieux
Lien, Rôle, Rééquilibrage - Burden sharing	I-3. Le lien transatlantique	France Vers une nouvelle architecture de sécurité en Europe : 3 buts : - défense européenne (ni coalition de circonstance, ni intégration) - maintien du lien transatlantique (souhait de la France que l'engagement américain en Europe soit maintenu) - rôle de l'Alliance - élargir en « incluant » la Russie (puissance européenne) - mais ... pseudo-désengagement américain - ... l'OTAN se dote de nouvelles missions (OMP) Grande Bretagne Le rôle des Etats Unis ne fait pas l'objet de développements particuliers. La coopération est envisagée à travers l'OTAN. Les Etats Unis sont peu cités (33. Lien avec les Etats Unis dans le développement technologique) Allemagne <u>Ne fait pas l'objet d'un paragraphe spécifique dans le LBA :</u> - nécessité d'un lien fort avec les Etats-Unis, le potentiel US étant indispensable pour la stabilité internationale, - développement du partenariat sécuritaire avec les EU sur la base de valeurs communes et d'intérêts analogues, - établir un partenariat d'égal à égal entre une Europe unie et l'Amérique du Nord.

	<i>Nota : S'inspirer de St Malo</i>	Synthèse La stabilité internationale repose sur un <i>partenariat Euro-américain</i> Ce lien est fondé sur une communauté d'intérêt et de valeurs qui s'exprime notamment par le Traité de l'Atlantique Nord Dans ce cadre, l'alliance avec <i>les Etats d'Amérique du Nord</i> se traduit par une plus grande <i>capacité</i> d'initiative des nations européennes <i>leur permettant d'entreprendre</i> une action autonome. Indépendance et solidarité
Construction, Emergence, Idée de la Défense en Europe et non IESD !	I-4. Place de l'Europe dans le <i>Monde à venir</i>	France - choix de l'Europe, pôle d'intégration fort, condition de stabilité internationale (une voix forte sur le continent pour être une voix ferme ailleurs) - politique de défense à deux volets : - développer une capacité européenne et constituer un espace européen - but : prévention des conflits et des guerres - Prise en compte de l'IESD, l'UEO pilier européen de l'Alliance - établissement d'un cadre de sécurité élargi pour le continent européen (pas d'opposition UE/Russie) Grande Bretagne Peut évoquée en tant que telle dans le Livre blanc. Apparaît dans la lettre de M. Richardson à M. Richard. Allemagne Para 3 du Chapitre 2, "Une Europe en mutation" : - perspective d'un ordre de paix durable, - différence entre l'intégration à l'ouest et naissance à l'est de nouveaux conflits.

		Synthèse C'est à la construction européenne que l'on doit la paix durable sur le <i>Continent européen</i>. La mise en oeuvre de la PESC permet de renforcer le rôle de l'Europe sur la scène internationale. <i>Elle a permis le rétablissement de liens forts avec les Nations d'Europe centrale et orientale. Elle est un moyen de progresser dans la voie de l'intégration communautaire.</i> La stabilité européenne confère à ses membres une responsabilité particulière dans le règlement des crises <i>mettant en jeu leurs intérêts communs, et plus généralement dans le maintien de la paix sous l'égide de l'ONU.</i>
	II- Objectifs de la politique de Défense	France « Défense des intérêts, stabilité internationale, défense globale » Grande Bretagne Consolider les effets positifs des changements en Europe (4, 26) Assurer la stabilité en agissant dans la prévention des conflits, plutôt que dans leur règlement (10, 31) Une politique de défense au moindre coût (thème récurrent) Allemagne Servir la paix du monde en qualité de membre égal en droit dans une Europe unie (citation reprise de la loi fondamentale) Synthèse Défense des intérêts nationaux <i>et des intérêts communs</i> - Stabilité de l'espace <i>européen et consolidation de sa sécurité</i> - <i>Contribuer à renforcer</i> la paix du monde.

II-1. Intérêts	France Les trois objectifs de la politique de défense : 1- protection et défense des intérêts français dans le monde (approvisionnements); « puissance présente en de nombreux points du globe en dehors de l'Europe » 2- prévenir : réapparition de menaces majeures et déstabilisations graves de l'ordre international par un système international pacifié et stable 3- sécurité intérieure et extérieure, conception globale de la défense nota : Intérêts vitaux : survie de la Nation - territoires, population, Grande Bretagne La défense sert les buts de la politique étrangère et de sécurité (idée de la défense, outil de la politique étrangère) (13) Nécessité de défendre les intérêts hors Europe (19) Responsabilités dans la sécurité internationales (Membre permanent du Conseil de sécurité) « présence active d'européens dans le CS » Allemagne <u>Para 1 du Chapitre 3. "Les valeurs et les intérêts"</u> : La politique extérieure et de sécurité allemande est centrée autour de cinq intérêts essentiels : ⇒ assurer la liberté, la sécurité et le bien-être de la population et l'intégrité du territoire national, ⇒ promouvoir l'intégration des démocraties européennes dans l'UE, ⇒ maintenir, sur la base de valeurs partagées et d'intérêts analogues, l'alliance avec les Etats-Unis, ⇒ rapprocher nos voisins orientaux et organiser un nouvel ordre de sécurité coopérative qui réunisse l'ensemble des nations européennes, - faire respecter planétairement le droit interna. et les droits de l'homme, et instaurer un ordre
-----------------------	---

Prévention (traitement des crises au plus bas niveau possible), Sanctuarisation, Opex, exportation de la stabilité	<i>Nota :</i> Consolidation ou Responsabilités des européens dans le Monde	économique mondial équitable, fondé sur les règles de l'économie de marché. Synthèse Intérêts stratégiques : Intégrité des territoires nationaux <i>des pays européens</i> - Liberté et sécurité des populations, y compris des <i>nationaux européens hors d'Europe</i> - <i>Liberté des échanges et des voies de communication</i>, approvisionnements énergétiques. Intérêts régionaux : Renforcement et <i>(Ré)unification</i> de l'Europe - <i>Promotion des valeurs communes</i> - <i>Sécurité coopérative</i> Intérêts en tant que puissances <i>européennes</i> : Présence dans le monde - <i>Responsabilité</i> en matière de stabilité internationale, fort de la présence active d'européens au Conseil de sécurité des Nations Unies, <i>notamment pour faire respecter planétairement le droit interna. et les droits de l'homme, et instaurer un ordre économique mondial équitable, fondé sur les règles de l'économie de marché.</i>
	II-2. Orientations	France - l'Organisation des Nations-Unies très sollicitée pour des affaires intérieures n'a pas forcément les moyens - menaces à traiter au niveau mondial - cercle européen - utilisation des mesures de confiance Grande Bretagne 8 missions : (chapitre 3) Sécurité du temps de paix (principalement la lutte anti terroriste en Irlande du Nord) Capacité de protection des territoires d'Outre mer Diplomatie de défense (prévention des conflits, armes control, coopération avec les PECO) Défense des intérêts britanniques dans le monde

	Maintien de la paix et missions humanitaires Interventions dans un conflit régional en dehors de l'OTAN Intervention dans un conflit régional dans le cadre de l'OTAN Faire face à une attaque stratégique contre l'OTAN	
	Allemagne Para 2 du Chapitre 3, "<u>Les principes ... de la pol de sécurité</u>" : La politique de sécurité allemande vise les objectifs suivants : ⇒ protéger l'Allemagne et sa population contre les dangers extérieurs et le chantage politique, ⇒ prévenir, circonscrire et faire cesser les crises et conflits susceptibles de porter atteinte à l'intégrité et à la stabilité de l'Allemagne et de ses alliés, ⇒ poursuivre le processus de maîtrise des armements, promouvoir la démocratisation et le progrès économique et social en Europe et dans le reste du monde.	
<i>Nota : Insister sur ce qui fait notre unité</i>	Synthèse 3 directions pour la politique de défense, avec maintien du lien transatlantique 1- <u>Diplomatique</u> = diplomatie de défense Prévention des conflits- Traitement des crises au plus bas niveau possible - Moindre coût Coopération avec les <i>pays de l'Est de l'Europe</i> <i>Diffusion</i> de la stabilité par <i>la promotion d'une modernisation des structures politiques vers la construction d'Etats de droit, par l'instauration d'un climat de confiance dans l'Europe réunie et à sa périphérie, et par le soutien au progrès économique et social</i> Contrôle des armements - Maîtrise - Désarmement 2- <u>Militaire</u> <i>Capacité d'intervention</i> Défense des intérêts <i>nationaux ou des intérêts communs</i> européens dans le Monde <i>Résolution</i> de conflits localisés <i>dans un cadre national ou sous l'égide d'organisations</i>	

	<i>régionales dans un cadre multilatéral.</i> Adaptation de l'Alliance atlantique aux défis actuels : élargissement à l'Est <u>3- Résurgence</u> <i>Rester capable de faire face à une attaque directe contre l'alliance atlantique.</i>
II-2.1. Communauté de destin	France - développement de l'UEO - coopération multilatérales Grande Bretagne La sécurité du Royaume Uni est intimement liée à celle de ses partenaires et alliés (stabilité en Europe) (18) Allemagne ⇒ développer le partenariat sécuritaire nord-atlantique avec les EU sur la base de valeurs et d'intérêts analogues, ⇒ renforcer l'OTAN ... et adapter l'Alliance aux défis d'actualité en matière de sécurité, y compris l'ouverture à l'Est, ⇒ établir un partenariat d'égal à égal entre une Europe unie et l'Amérique du Nord, ⇒ approfondir l'intégration européenne par un développement de l'union européenne ; développer et organiser l'UEO comme bras armé de l'UE et pilier européen de l'Alliance Atlantique, ⇒ contribuer à l'élargissement de l'UE et de l'UEO, ⇒ renforcer le rôle des NU ..., et celui de la CSCE, ⇒ organiser un nouvel ordre de sécurité fondé sur la coopération entre toutes les nations participant à la CSCE, développer une architecture de sécurité constitué d'organisations se complétant et se renforçant mutuellement

<i>Nota : comme sources, prendre Nuremberg ou St Malo</i> <i>Nota : l'Union reconnue dans la communauté de destination légitime l'affirmation d'un besoin d'autonomie</i>	Synthèse Appartenance à un même ensemble <i>géopolitique et conscience d'une interdépendance croissante</i> Partage d'intérêts communs, stratégies ou régionaux, <i>et de responsabilité dans le Monde.</i> Implication dans les mêmes processus de rapprochements à travers l'appartenance aux mêmes organisations à vocation politique et/ou militaire : ONU - OSCE - UE - OTAN <i>pour exprimer des positions communes, et arrêter des actions communes sur des modes variés, au sein de coalitions ou de façon intégrée.</i> <i>Accueil de nouveaux pays rejoignant le communauté de destin des Nations européennes.</i> Volonté de promouvoir les mêmes valeurs et idéaux : démocratie - Etat de droit - droit de l'Homme - morale <i>dans la vie publique.</i>
Intérieur + Extérieur + Economique II-2.2. Globalité de la défense	France - la défense doit embrasser l'ensemble des activités du pays (ordonnance de 59 : sécurité, intégrité du territoire, vie des populations, traités) - Idée de nation, valeurs de la République - défense civile, ordre public, continuité du service public - défense économique, maintien des secteurs vitaux (transports, information, transfert technologies, ...) Grande Bretagne La globalité de la défense se déduit de la définition des menaces (Cf. supra § 1 - 2) Allemagne Para 6 du Chapitre 2, "Conclusion" et para 2 du Chapitre 3, "Les principes et les perspectives de la PES allemande" : - les risques militaires ne sont qu'un des aspects parmi d'autres dans la large gamme des facteurs déterminants la sécurité,

<i>Nota : prendre comme référence Rome / OTAN 1991 défense civile</i>	- dans l'effort de préservation de la sécurité, il est nécessaire de considérer toujours la gamme entière des mesures prises pour atteindre l'objectif supérieur, - la politique de sécurité allemande est une politique de préservation de la sécurité dans une approche prospective et globale sur la base de structures multilatérales complexes
<i>Nota : à l place d'ordre public, trouver un mot estampillé ou CNE</i>	Synthèse Vu la diversité des <i>risques</i> et des menaces à prendre en compte, <i>aujourd'hui comme demain, dans un Monde en pleine destruction</i>..., la Défense doit les couvrir tous et donc s'inscrire dans une approche globale. En particulier, elle englobera : * La défense civile avec pour objectif la liberté d'action gouvernementale, l'ordre public et la continuité des services publics. * L'activité économique et financière pour garantir notamment les secteurs vitaux

Remarques complémentaires:

1. Prolifération : éviter le constat fait sur le futur "en 2050, il y aura 32 états nucléaires". C'est une approche politique. Basculer sur la dangerosité.
2. Dénationalisation en cours des défenses européennes. Le concept, encouragé par les US, n'est pas encore perçu chez nous.
3. Intérêts : Stratégiques, régionaux, de puissance. Pour ce qui est des intérêts vitaux (Nuc.), dire qu'ils existent mais ne sont plus mis en avant. Ne plus parler de menace, ce qui signifie ennemi, agresseur.
4. UNSC : globaliser la présence européenne. Les allemands semblent moins désireux d'y être à tout prix, mais veulent que leurs idées y soient défendues. A ce sujet, le traité de Washington autorise l'OTAN à se dispenser du feu vert de l'ONU si nécessaire. Notre position politique est juridiquement fragile. Il faut parler de "voie normale", chaque fois que c'est possible.
5. UEO : appelée à disparaître. Organisme qui aura porté l'idée de défense dans l'UE. Processus lancé en Autriche (mieux que St Malo) à P conduit à la transformation de l'UEO en agence de défense, partie intégrante de l'UE. L'UEO aura joué son rôle.
6. La construction européenne est une oeuvre sans précédent, dont on ne sait pas où elle va, et qui avance en dehors de tout processus de planification.

Annexe III : Texte commenté

LIVRES BLANCS DES PAYS EUROPEENS¹

Proposition de rédaction du Chapitre 1

I. Analyse géostratégique

I.1. Un monde multipolaire

La société internationale tend à s'organiser autour d'un ensemble² de pôles distincts³, de plus en plus interdépendants⁴ en raison de la mondialisation des échanges⁵. Trois espaces géographiques majeurs, l'Amérique du Nord, le continent européen⁶ et l'espace asiatique, affirment leur vocation à conduire la croissance mondiale⁷. A la jonction de ces espaces, le

¹ Note du directeur d'étude : le titre "*Livres Blancs des pays européens*" est préférable au titre "*Livre Blanc Européen*", car ce dernier sous-entend l'existence d'une défense européenne, aujourd'hui prématurée.

² Note du directeur d'étude : le terme *ensemble* suppose quelque chose d'organisé, donc une idée positive.

³ Note du directeur d'étude : le terme *pôle* est préférable au terme *bloc*, trop péjoratif. Sans que le mot *pôle* soit expressément cité, le LBA décrit le monde en grands ensembles, chaque continent faisant l'objet d'une analyse succincte. Cette description est faite dans le Chapitre 2, "Développements régionaux",

⁴ La notion de *monde interdépendant* apparaît dans le LBA, Chapitre 2, "Les nouveaux défis"; Le LBF parle (p 19) de *logiques transnationales de réseaux*.

⁵ Le LBF parle de *mondialisation des échanges* (p19); Le LBA au Chapitre 2, "La politique de sécurité de l'avenir", parle de *maillage de l'économie internationale*.

⁶ Le LBF distingue, au Chapitre 1 « Perspectives internationales... », trois ensembles majeurs : l'Amérique du Nord, l'Europe occidentale et l'espace asiatique; Note du directeur d'étude : la notion de *continent européen* permet d'éviter de retenir le débat sur l'Union Européenne, de ne pas arrêter l'Europe à l'Oural et de ne pas rentrer dans le problème d'élargissement de l'UE, trop polémique.

⁷ Le LBF précise au Chapitre 1 que 20% des pays possèdent 80% pour des richesses mondiales. Le LBB insiste sur le danger que fait peser l'inégalité des ressources sur la stabilité internationale.

Proche et le Moyen Orient⁸, l'Afrique et les Balkans constituent des zones d'instabilité dans lesquelles la prévention des crises revêt une importance croissante⁹.

1.2. Les risques et les dangers

Il n'existe pas actuellement de menace¹⁰ militaire directe sur la partie occidentale du continent européen¹¹, et l'apparition d'un péril majeur ne se fera pas sans signe annonciateur¹². En revanche, on constate depuis la fin de la Guerre froide la multiplication des crises, notamment dans les zones d'instabilité citées précédemment¹³.

Les causes en sont diverses.

Les rivalités ethniques sont souvent aggravées par les extrémismes politiques ou religieux et le fanatisme sous toutes ses formes¹⁴. Le nationalisme exacerbé tend à accroître le morcellement de la société internationale et à développer les zones d'instabilité.

La pression démographique, dont les effets ne se font pas sentir de la même façon dans toutes les régions du monde, accentue l'inégalité dans la répartition des ressources naturelles et les

⁸ L'Afrique et le Proche et Moyen Orient sont présentés dans le LBA (Chapitre 2, "Développements régionaux") comme des zones fragiles, par contre les Balkans ne sont pas cités; Le LBF explique quant à lui au Chapitre 1 qu'il n'existe pas un Sud, mais des Sud.

⁹ Cette analyse du monde ne fait pas apparaître la notion de zone sensible pour les intérêts nationaux, tel que la Méditerranée vue par le LBB; La notion de prévention des crises est présente au Chapitre 2 du LBF. En effet, la prévention des conflits et des guerres constitue l'un des objectifs de la politique de défense.

¹⁰ Note du directeur d'étude : la *menace* suggère une intention, or nous n'avons pas d'ennemis déclarés, donc le terme *risque* sera préféré dans la suite du texte.

¹¹ Cette idée se retrouve dans les différents Livres Blancs :
- dans le LBF, où il est dit qu'il n'y a plus de menace globale directe,
- dans le LBA qui affirme que *le risque d'une agression d'envergure nous menaçant dans notre existence a disparu*,
- dans le LBB, pour lequel il n'y a pas de menace militaire directe sur le Royaume Uni et l'Europe Occidentale, sans que l'on puisse rien exclure pour l'avenir (3, 22, 23).

¹² La certitude de *signes annonciateurs* est exprimée dans le LBA qui note que *les délais nécessaires à un adversaire potentiel pour réaccroître ses forces permettraient à l'Alliance de faire pleinement valoir ses capacités*. Cette idée est également exprimée dans le LBB (22)

¹³ La notion de multiplication des crises apparaît dans le LBA sous la forme d'une *augmentation de l'importance des risques globaux et des développements négatifs* (Chapitre 2, introduction); Le LBF parle plutôt de *morcellement des Etats*, de *l'intangibilité des frontières fragilisée* et cite le cas des Balkans.

¹⁴ La nature ethnique ou religieuse des crises est explicite dans le LBF, qui parle d'extrémismes religieux et nationalistes, et dans le LBA (Chapitre 2, "Nouveaux défis"). Le LBB traite des risques ethniques, mais ne cite pas le potentiel conflictuel des religions.

déséquilibres économiques et financiers¹⁵. Les importantes disparités sociales qui s'ensuivent nourrissent des conflits identitaires et confessionnels.

Le terrorisme et les différentes formes de criminalité organisée¹⁶ sont également des facteurs importants d'instabilité pour les Etats.

Les risques¹⁷ que font peser ces multiples crises potentielles sur la sécurité internationale sont aggravés par de nombreux facteurs.

La mondialisation des échanges, l'existence de réseaux de communication et d'information étendus et complexes rendent la société internationale vulnérable à des agressions technologiques¹⁸.

Les armes de destruction massive, nucléaires, biologiques et chimiques sont d'autant plus difficiles à contrôler qu'elles peuvent être utilisées par des acteurs étatiques ou non étatiques¹⁹.

Enfin, l'accumulation des armements²⁰ conventionnels et la multiplication des trafics d'armes favorisent les entreprises de déstabilisation de toute nature²¹.

I.3. Le lien transatlantique

¹⁵ L'association des problèmes démographiques, énergétiques et économiques est une idée centrale dans la description des nouveaux défis que fait le LBA (Chapitre 2, "Nouveaux défis");
Au paragraphe 1 du Chapitre 1, le LBF insiste sur les *déséquilibres démographiques* en citant le cas de l'Afrique subsaharienne (voir note n°7).

¹⁶ Les problèmes de terrorisme et de trafic de drogue que recouvrent les termes *criminalité organisée* sont explicites dans le LBF (où il est dit que la France est particulièrement exposée au terrorisme) et le LBB (qui parle en particulier du terrorisme pour l'Irlande du Nord). Le thème de la criminalité organisée est par contre absent du LBA.

¹⁷ Voir note n°10.

¹⁸ La fragilisation des états due à la complexité du monde moderne est exprimée :
- dans le LBF, décrivant les *logiques transnationales de réseaux, la mondialisation des échanges, les flux d'information* et le rôle des médias;
- dans le LBB, qui parle des nouvelles vulnérabilités technologiques et sociales;
- et dans le LBA, qui rappelle que *tous les états sont vulnérables, les nations industrialisées hautement développées à cause de la complexité de leurs structures politiques, sociales, économiques* (Chapitre 2).

¹⁹ Le problème de prolifération est traité dans les trois Livres Blancs :
- le LBF parle de la prolifération des armes nucléaires, chimiques et bactériologiques;
- le LBB inclut la prolifération dans la liste des risques et dangers;
- le LBA cite parmi les nouveaux défis la prolifération des moyens de destruction massive (Chapitre 2).
Par contre aucun Livre Blanc n'évoque le risque de voir ces armes tomber aux mains d'acteurs non étatiques.

²⁰ Note du directeur d'étude : l'expression *accumulation des armements* est préférable à celle de surarmement, le défi étant posé par l'existence d'un nombre croissant d'armes de destruction massive et la mise en circulation des armes de l'ex-bloc soviétique.

²¹ La perception de l'accumulation des armes comme étant un facteur aggravant apparaît nettement dans le LBA, pour lequel *l'effort d'armement confère aux problèmes des régions sous-développées un caractère plus explosif encore*. Ce thème n'est pas traité par les LBF et LBB.

La stabilité du continent européen repose sur le partenariat euro-américain²².

Ce lien est fondé sur une communauté d'intérêts et de valeurs, qui s'exprime notamment par le Traité de l'Atlantique Nord, base de la défense collective de ses membres²³.

Dans ce cadre, l'alliance avec l'Amérique du Nord²⁴ se traduit par une plus grande capacité d'initiative des nations européennes²⁵. S'appuyant sur le développement de moyens propres de commandement et sur des forces militaires crédibles²⁶, cette capacité leur permet d'entreprendre des actions autonomes pour répondre aux crises internationales.

Consacrant un rééquilibrage progressif du lien transatlantique²⁷, cette démarche procède d'une double volonté, conjuguant solidarité et autonomie.

²² Note des rédacteurs : la notion de *partenariat* recouvre l'idée de liens forts avec les Etats-Unis, elle sous-entend les notions d'indépendance et de solidarité.

Le partenariat euro-américain est traité dans deux des trois Livres Blancs :

- le LBF souligne le maintien du lien transatlantique, rappelant le souhait de la France que l'engagement américain en Europe soit maintenu, mais il évoque également le pseudo désengagement américain;
- dans le LBA, l'importance du *partenariat sécuritaire Nord - Atlantique avec les Etats-Unis sur la base de valeurs communes et d'intérêts communs* fait explicitement partie des objectifs de la politique de sécurité allemande (Chapitre 3, "Les principes et les perspectives de la politique de sécurité et de défense").

Par contre le LBB ne développe pas particulièrement le rôle des Etats-Unis. Le lien avec les Etats-Unis n'est évoqué qu'à propos du développement technologique. Une grande importance est accordée en revanche à la coopération au sein de l'OTAN.

²³ La fonction du traité de l'Atlantique Nord est repris :

- par le LBF, qui rappelle le rôle de l'Alliance;
- par le LBA qui cite parmi les objectifs de la sécurité allemande la nécessité de *renforcer l'OTAN comme une communauté de valeurs partagées et une alliance de défense des démocraties euro-atlantiques*.
- par le LBB qui consacre une partie de son chapitre II aux relations avec l'OTAN

²⁴ Note des rédacteurs : *Amérique du Nord* correspond à Etats-Unis et Canada.

²⁵ Le développement du rôle des nations européennes dans l'Alliance Atlantique est vu :

- par le LBF, pour lequel les rapports de la défense européenne avec l'OTAN ne doivent être *ni une coalition de circonstance, ni une intégration* (Chapitre 3);
- par le LBA dans la nécessité de *développer et d'organiser l'UEO comme bras armé de l'Union Européenne et pilier européen de l'Alliance Atlantique* (Chapitre 3).
- Dans le LBB, l'UEO et l'IESD doivent jouer un rôle dans la prévention des conflits et dans les opérations de maintien de la paix (39)

²⁶ Le LBF, sur le sujet des forces, reste au niveau de la politique générale, citant l'exemple du *Corps européen* et présentant l'UEO comme composante de défense de l'UE (p32);

Sur ce thème du *développement des forces militaires*, le LBA rappelle que *l'Union Européenne matérialise la volonté de ses membres de défendre en commun leurs intérêts sécuritaires et de se doter de la capacité nécessaire à cet effet*. Il poursuit en citant les trois missions types de la déclaration de Petersberg.

²⁷ Sans employer le terme *rééquilibrage*, le LBA parle explicitement d'*établir un partenariat d'égal à égal entre une Europe unie et l'Amérique du Nord*, démarche qui fait partie des objectifs de la politique de sécurité;

Le LBF se contente d'éviter l'opposition entre l'UEO et l'OTAN, en précisant : *ni dépendance, ni concurrence*. Le LBB insiste plus particulièrement sur la coopération au sein de l'OTAN.

I.4. La place de l'Europe dans la société internationale

C'est à la construction européenne que l'on doit une paix durable et la prospérité économique du continent européen²⁸, avec la perspective que cette stabilité demeure. En offrant le moyen de rétablir des liens forts avec les nations d'Europe centrale et orientale, cet effort collectif permet de progresser dans la voie de l'intégration²⁹.

La mise en oeuvre de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) renforce le rôle de l'Europe sur la scène internationale³⁰. L'entrée en vigueur du Traité d'Amsterdam accroît la capacité des pays européens à parler d'une seule voix³¹.

La stabilité européenne confère à ses membres une responsabilité particulière dans le règlement des crises mettant en jeu des intérêts communs³², et plus généralement dans le maintien de la paix sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

²⁸ Les bénéfices de la construction européenne apparaissent dans deux des trois Livres Blancs :

- le LBF rappelle le choix de l'Europe, pôle d'intégration fort et condition de stabilité internationale;
- le LBA en parle à plusieurs endroits, en soulignant que *l'Europe a la perspective d'un ordre de paix durable et équitable unissant l'ensemble des Européens* (Chapitre 2).

Par contre ce rôle de l'Europe est absent du LBB. De façon générale, la place de l'Europe dans la société internationale n'apparaît pas dans le LBB, mais dans la lettre de M. Richardson à M. Richard.

²⁹ Le renforcement des liens avec les PECO est ressenti différemment selon les pays :

- le LBF en reste à l'établissement d'un cadre de sécurité élargi pour le continent européen, en faisant attention d'éviter toute opposition entre l'Union Européenne et la Russie;
- c'est un souci constant du LBA, qui recherche *une approche visant à stabiliser et intégrer l'Europe Centrale et Orientale*, l'un des objectifs de sa politique de sécurité étant *de contribuer à l'élargissement de l'Union Européenne*.
- Le LBB insiste sur les effets positifs de l'élargissement dont le processus doit être géré avec prudence (38)

³⁰ C'est ainsi que, d'après le LBA, *l'Union Européenne matérialise la volonté de ses membres de défendre en commun leurs intérêts sécuritaires et de se doter de la capacité nécessaire à cet effet* (Chapitre 4, "La politique de sécurité et de défense européenne");
Le rôle de l'Europe sur la scène internationale est traité dans le LBF au Chapitre 2 sous son aspect de *pôle d'intégration fort*.

³¹ L'expression *parler d'une seule voix* traduit l'idée du LBF, qui voit dans l'UE *une voix forte sur le continent pour être une voix ferme dans le monde*, mais moins bien le LBA, qui rappelle néanmoins que *les nations et régions européennes gardent leur identité politique, culturelle, ethnique, mais en même temps l'Europe s'unifie pour devenir une entité politique vigoureuse au sein de la communauté internationale* (Chapitre 2, "Une Europe en mutation").

³² Plus que la notion d'intérêt commun, c'est le rôle de l'ONU qui préside au Chapitre 3 du LBF. L'autorité politique du conseil de sécurité en constitue un point clé;
La vision allemande est un peu plus restrictive, puisqu'il y est dit que *l'Allemagne étant entourée d'Etats démocratiques et de partenaires, il en résulte une responsabilité particulière dans le développement des relations de partenariat avec les nouvelles démocraties en Europe Centrale et Orientale* (Chapitre 2).
Le LBB fait peu référence à l'ONU.

II. Objectifs de la politique de défense

La politique de défense des pays européens a pour objectif principal la défense des intérêts nationaux et des intérêts communs³³. Elle permet de préserver et de renforcer la stabilité de l'Union européenne élargie en consolidant de manière coordonnée sa sécurité. Elle s'attache à prévenir les conflits sur le continent européen³⁴ en s'appuyant sur les acquis de la construction européenne.

Conformément aux principes de la Charte des Nations Unies, cette politique de défense contribue également à renforcer la paix dans le reste du monde³⁵. Dans cet esprit, les pays européens sont appelés à contribuer à la prévention et à la maîtrise des crises en assumant de manière coordonnée leurs responsabilités³⁶.

II.1. Intérêts

La politique de défense s'applique aux intérêts stratégiques³⁷, aux intérêts régionaux, et intègre les responsabilités des Européens dans le monde.

Les intérêts stratégiques recouvrent l'intégrité des territoires nationaux des pays européens, la liberté et la sécurité des populations -y compris des nationaux européens hors d'Europe- et la liberté des échanges et des voies de communications³⁸. Sont notamment concernés les approvisionnements énergétiques³⁹.

³³ Le LBF fait plusieurs fois référence aux intérêts nationaux. Leur protection constitue l'un des objectifs de la politique de défense décrite au chapitre 2;

Les termes d'*intérêt nationaux et communs* n'apparaissent pas dans le LBA, qui parle en revanche d'*intérêts essentiels* (Chapitre 3, "Les valeurs et les intérêts").

Le LBB fait référence aux intérêts vitaux et souligne le lien qui existe entre la sécurité du Royaume Uni et celle de ses partenaires et alliés (18,19).

³⁴ On retrouve là le LBB, qui met en avant la nécessité d'assurer la stabilité en agissant dans la prévention des conflits plutôt que dans leur règlement (10,31).

³⁵ La responsabilité mondiale des Européens apparaît dans deux des trois Livres Blancs :

- le LBF cite, dans les objectifs de la politique de défense, la stabilité internationale;

- le LBA dit explicitement que *l'objectif de la politique extérieure et de sécurité de l'Allemagne est de servir la paix du monde en qualité de membre égal en droits dans une Europe unie* (Chapitre 3, "Introduction").

³⁶ N'apparaît pas dans ce chapeau la volonté de promouvoir une politique de défense au moindre coût, thème récurrent du LBB, mais totalement absent des deux autres LB.

³⁷ Le terme intérêts est associé à des adjectifs différents selon les Livres Blancs :

- le LBF et le LBB parlent d'*intérêts vitaux* mais cette notion paraît plus large en Grande Bretagne qu'en France;

- le LBA parle de cinq *intérêts essentiels*;

Note du directeur d'étude : l'utilisation de l'expression *intérêts stratégiques* permet de ne pas prendre parti pour l'un des vocables nationaux.

³⁸ Cette définition des intérêts stratégiques est très proche :

- de la définition des intérêts vitaux français du LBF, lesquels recouvrent la survie de la Nation, l'intégrité du territoire et la survie des populations;

Les intérêts régionaux s'appliquent au renforcement et à l'unification stratégique de l'Europe autour des valeurs communes européennes. Ils englobent la notion de sécurité coopérative⁴⁰.

Les responsabilités des puissances européennes dans le monde s'expriment par la présence active d'Européens au Conseil de sécurité des Nations Unies⁴¹. Ils oeuvrent d'une part pour faire respecter le droit international et les droits de l'Homme et d'autre part pour promouvoir la stabilité internationale. Dans cette optique, les Européens cherchent à instaurer un ordre économique mondial équitable, fondé sur l'application des règles de l'économie de marché.

II.2. Communauté de destin

Appartenant à un même ensemble géographique, les nations européennes ont conscience de leur interdépendance croissante⁴².

- du premier des cinq intérêts essentiels du LBA : *assurer la liberté, la sécurité et le bien-être de la population et l'intégrité du territoire national* (Chapitre 3, "Les valeurs et les intérêts").
Le LBB n'a par contre pas de définition qui s'en rapproche.

³⁹ La prise en compte des approvisionnements énergétiques et des voies de communication parmi les intérêts stratégiques apparaît :

- assez clairement dans le LBF, qui cite les approvisionnements parmi les intérêts français dans le monde;
- également dans le LBB, la défense ayant pour rôle de défendre les intérêts hors d'Europe;
- moins nettement dans le LBA, qui évoque néanmoins parmi les cinq intérêts essentiels la nécessité d'instaurer un ordre économique mondial équitable, fondé sur les règles de l'économie de marché.

⁴⁰ La notion de *sécurité coopérative* est inscrite dans le LBA qui voit dans l'un de ses cinq intérêts essentiels *l'organisation d'un nouvel ordre de sécurité coopérative qui réunisse l'ensemble des nations européennes* (Chapitre 3, "Les valeurs et les intérêts");

Le LBF au Chapitre 3 parle d'établir un cadre de sécurité élargi pour le continent européen.

Le LBB souligne la solidarité des européens face aux menaces communes, et reconnaît le rôle central de l'OTAN.

⁴¹ A ce propos, les positions des trois pays sont bien évidemment différentes :

- le rôle du Conseil de Sécurité constitue un point clé du dispositif proposé par le LBF;
- le LBB évoque les responsabilités britanniques dans la sécurité internationale, en tant que Membre permanent du Conseil de Sécurité;
- le LBA insiste sur le fait que *le gouvernement fédéral milite en faveur d'un renforcement des Nations Unies, en particulier dans le domaine des mesures de maintien de la paix. L'Allemagne est prête à assumer des responsabilités au sein du Conseil de Sécurité, même en qualité de membre permanent* (Chapitre 4, "Le rôle de l'Allemagne au sein des Nations Unies").

⁴² L'idée d'*interdépendance croissante* est explicitement présente dans deux Livres Blancs :

- le LBB, expliquant que la sécurité du Royaume-Uni est intimement liée à celle de ses partenaires et alliés;
- le LBA, dans l'idée que *dorénavant, l'expérience vécue pendant ces dernières décennies en Europe Occidentale concernera l'Europe toute entière : les ressources disponibles au niveau de l'état ne suffisent plus pour résoudre les grandes tâches politiques. Les fonctions classiques de l'état ne peuvent pas, en Europe, être menés à bien dans un cadre strictement national, mais seulement en coopération* (Chapitre 2, "Une Europe en mutation");
- le LBF parle de *coopérations multilatérales entre pays européens* mais pas d'*interdépendance croissante*.

La volonté d'arrêter des positions communes et d'entreprendre des actions communes au sein de coalitions traduit cette communauté de destin. Les processus de rapprochement au sein des diverses organisations à vocation politique ou militaire auxquelles appartiennent les pays européens -ONU, OSCE, Union Européenne et OTAN- en sont une expression.

Parallèlement l'Union européenne s'élargit en accueillant de nouveaux pays ayant vocation à rejoindre cet ensemble⁴³.

A la racine de ce sentiment communautaire se situe la volonté de promouvoir les mêmes valeurs et idéaux, au premier rang desquels se trouvent la démocratie, l'Etat de droit, les droits de l'Homme ainsi que la morale dans la vie publique⁴⁴.

II.3. Orientations

Dans la préservation des intérêts communs, la politique de défense se développe selon trois orientations⁴⁵, cohérentes avec le maintien d'un lien transatlantique fort⁴⁶.

Cette politique se fonde tout d'abord sur une diplomatie de défense⁴⁷, dont l'objectif est de prévenir les conflits et de traiter les crises éventuelles au plus bas niveau possible, au moindre coût⁴⁸.

⁴³ Le LBF, au Chapitre 3, dans le cadre de la nouvelle architecture de sécurité en Europe, aborde la question de l'élargissement de l'Union européenne et de coopération avec les pays d'Europe centrale; Dans le LBA, cette volonté d'élargissement à l'Est s'accompagne d'une ambition très nette des Allemands, car *la fin du conflit Est-Ouest a donné lieu à une mutation du paysage politique européen : il y a une nouvelle donne pour les nations dirigeantes et redéfinition de la conception du leadership* (Chapitre 2, "Une Europe en mutation"). L'élargissement de l'UE n'est pas évoqué dans le LBB.

⁴⁴ La défense de ces valeurs est traduite de façons différentes dans les Livres Blancs :
- le LBF inclut les valeurs de la République dans la globalité de la défense;
- le LBA l'évoque comme l'un des cinq intérêts essentiels définis par le LBA, puisqu'il s'agit de *faire respecter planétairement le droit international et les droits de l'Homme, et instaurer un ordre économique mondial équitable, fondé sur les règles de l'économie de marché* (Chapitre 3, "Les valeurs et les intérêts"). Le LBB est moins explicite sur cette question.

⁴⁵ Le LBF traite des objectifs de la politique de défense, puis du cadre de référence international de notre politique de défense et de ses buts; les orientations ne constituent pas explicitement une partie du document; Les champs d'action de la politique de sécurité allemande ne sont pas décrits selon les trois axes décrits dans ce paragraphe, mais au travers des grands organismes au sein desquels cette politique de sécurité s'inscrit (Chapitre 4, "Introduction").
Le LBB définit 8 missions de défense.

⁴⁶ Au Chapitre 3 du LBF, le souhait que *l'engagement américain en Europe soit maintenu* est clairement exprimé;
Ce maintien d'un lien transatlantique fort est très présent dans le LBA, qui souligne que *l'Alliance de l'Atlantique Nord demeure le fondement de la sécurité allemande et matérialise l'unité stratégique des alliés européens et de l'Amérique du Nord* (Chapitre 4, "Le partenariat transatlantique dans son nouveau contexte").
Ce lien est très fort dans le LBB qui multiplie les références à l'OTAN.

⁴⁷ La notion de *diplomatie de défense* :
- provient du LBB, qui parle de diplomatie de défense (defence diplomacy);

La stabilité recherchée découle de trois éléments : la modernisation des structures politiques convergeant vers la construction d'Etats de droit, l'instauration d'un climat de confiance dans l'Europe et sa périphérie, et le soutien apporté au progrès économique et social⁴⁹.

Cette diplomatie préventive favorise en particulier la maîtrise des armements dans le domaine des armes de destruction massive, et le désarmement partout où un suréquipement menace la paix⁵⁰.

Le deuxième axe de la politique de défense consiste à développer les moyens militaires européens⁵¹. Outre la défense des intérêts communs européens, ils ont pour mission d'aider à la résolution de conflits localisés, dans un cadre national, ou dans un cadre multilatéral sous l'égide d'organisations régionales⁵². A cette fin, les priorités sont le développement d'une capacité d'intervention européenne, par des moyens militaires appropriés, et l'adaptation de

-
- n'est pas explicite dans le LBA, mais on y trouve une analyse très proche, puisqu'il y est dit que *parallèlement à l'action politique destinée à promouvoir la stabilité, il faut posséder une capacité développée de maîtrise des crises et des conflits* (Chapitre 2, "les nouveaux défis")
 - cette notion est absente du LBF.

⁴⁸ Le rappel du *moindre coût* est inspiré du LBB qui insiste sur la nécessité d'une politique de défense au moindre coût;
Le LBF fait en fin de Chapitre 3 référence au partage des coûts mais uniquement dans le domaine de la maîtrise des armements.

⁴⁹ L'importance de *la modernisation des structures politiques et du progrès économique* est soulignée dans le LBA, qui voit parmi les objectifs de la politique de sécurité allemande *la promotion de la démocratisation et du progrès économique et social en Europe et dans le reste du monde* (Chapitre 3, Les principes et les perspectives de la politique de sécurité et de défense allemande);
Le LBF traite au Chapitre 2, « les objectifs de la politique de défense », de stabilité internationale. La politique de défense comporte alors deux volets, développer une capacité européenne et constituer un espace de sécurité et un but, la prévention des conflits et des guerres. L'aspect économique et social est traité au même chapitre dans la mise en œuvre d'une conception globale de la défense.
Le LBB insiste surtout sur la nécessité d'assister le développement de forces armées modernes et démocratiques dans les PECO.

⁵⁰ Cette synthèse de la diplomatie de défense est un mélange :
- du LBB, pour lequel la diplomatie de défense inclut la prévention des conflits et *l'arms control*,
- du LBA, qui décrit parmi les objectifs de la politique de sécurité *la poursuite du processus de maîtrise des armements orienté vers la prévention prospective des conflits et s'inscrivant dans l'organisation d'un système de sécurité coopératif* (Chapitre 3);
- et du LBF, qui en fin de première partie, traite de *la maîtrise des armements, du désarmement et de la lutte contre la prolifération* (Chapitre 3, paragraphe 4).

⁵¹ Note des rédacteurs : il s'agit de la capacité d'intervenir à distance, pour défendre les intérêts européens dans le monde.

⁵² Dans cet esprit, le LBA note qu'il y a de plus en plus prise de conscience de la nécessité de rendre les instruments d'ordre européens plus performants pour assurer une prévention plus efficace des affrontements armés, améliorer la protection des minorités, s'opposer énergiquement à ceux qui portent atteinte à la paix (Chapitre 2, "Les nouveaux défis");
Le LBF, tout en confortant le rôle des nations Unies, parle de *recours à des organisations régionales*.
Le LBB traite de l'ensemble des instances européennes dans un paragraphe unique (39).

l'Alliance atlantique aux défis actuels, dont l'ouverture à l'Est et l'élargissement représentent deux enjeux importants⁵³.

La troisième orientation de la politique de défense envisage l'émergence⁵⁴ d'une nouvelle menace majeure. Face aux potentiels de destruction existants ou susceptibles d'apparaître, la défense européenne doit rester capable de s'opposer à une attaque directe contre les pays alliés dans le cadre de la défense commune⁵⁵.

II.4. Globalité de la Défense

Les bouleversements profonds que connaît le monde se traduisent par une très grande diversité des risques et des menaces à prendre en compte, aujourd'hui comme demain.

Se devant de tous les couvrir, la défense s'inscrit dans une approche globale⁵⁶. Outre les aspects militaires, elle englobe d'une part la défense civile, garante de la liberté d'action gouvernementale, de l'ordre public et de la continuité des services publics, et d'autre part l'activité des secteurs économiques vitaux⁵⁷.

⁵³ Le LBF, traite au Chapitre 3 des *nouvelles missions dont l'OTAN se dote*, aborde la question de l'UEO pilier européen de l'Alliance, et explique la position de la France hors de l'organisation militaire intégrée; *L'adaptation de l'Alliance* apparaît dans le LBA qui note que *l'OTAN fait face aux nouvelles tâches qui lui sont assignées dans le cadre de la prévention des conflits*, et que *la projection de la stabilité vers l'Est constitue pour l'ensemble des états partenaires de l'espace euro-atlantique un objectif stratégique primordial* (Chapitre 4, "Le partenariat transatlantique dans son nouveau contexte").

⁵⁴ Note du directeur d'étude : l'expression *émergence* est préférable à la notion de *résurgence*, qui laisserait entendre qu'une nouvelle menace serait nécessairement de même nature que celle qui a marqué la guerre froide.

⁵⁵ La défense face à une attaque directe contre l'Alliance est une constante dans les divers Livres Blancs :
- le LBB, dans les huit missions de la défense, parle de faire face à une attaque stratégique contre l'OTAN;
- le LBA insiste sur le fait que *la capacité de défense collective reste une fonction essentielle de l'Alliance* (Chapitre 4, "Le partenariat transatlantique dans son nouveau contexte");
- quant au LBF, il en fait son sixième et dernier scénario.

⁵⁶ La globalité de la défense est ressentie de façon assez similaire par les trois Livres Blancs :
- le LBF en fait l'objet du paragraphe 3 du Chapitre 2, « Mettre en oeuvre une conception globale de la défense »;
- le LBB note que la globalité de la défense se déduit de la définition des menaces (§ I-2);
- le LBA souligne d'une part que *les risques militaires ne sont qu'un des aspects parmi d'autres dans la large gamme des facteurs déterminants la sécurité*, et d'autre part que *dans l'effort de préservation de la sécurité, il est nécessaire de considérer toujours la gamme entière des mesures prises pour atteindre l'objectif supérieur* (Chapitre 2, "Les principes et les perspectives de la PES allemande").

⁵⁷ L'introduction de *la défense civile* est issue du LBF, qui inclut dans la défense (Chapitre 2, paragraphe 3) les idées de défense civile, d'ordre public et de maintien des secteurs vitaux.

Annexe IV : Autres documents

1. Concept commun franco-allemand en matière de sécurité et de défense
Nuremberg, 9 Décembre 1996, rendu public à Paris, le 30 Janvier 1997

2. Déclaration franco-britannique sur la défense européenne
Saint-Malo, 4 Décembre 1998

Sécurité – Défense – France/Allemagne

69. Concept commun franco-allemand en matière de sécurité et de défense (Nuremberg, 9 décembre 1996 ; rendu public à Paris le 30 janvier 1997)

(Source : MAE)

La France et l'Allemagne soulignent leur volonté de tirer ensemble les nécessaires conclusions des modifications intervenues dans le cadre général des conditions de la sécurité en Europe et d'assumer ainsi leur responsabilité historique pour faire progresser l'intégration européenne.

Dans cet esprit, le Conseil franco-allemand de défense et de sécurité a décidé de donner à la coopération franco-allemande en matière de sécurité et de défense une impulsion nouvelle, dans une perspective à la fois européenne et atlantique.

A cet effet, nos deux pays sont déterminés à pousser d'un commun accord le développement d'une Identité européenne de sécurité et de défense au sein de l'Alliance dans le cadre de sa rénovation et à placer le partenariat transatlantique avec les États d'Amérique du Nord sur une base nouvelle et solide.

Dans le cadre de l'Union européenne, nos deux pays œuvreront ensemble en faveur de la concrétisation d'une politique européenne de défense commune et de l'insertion à terme de l'UEO dans l'Union européenne.

Les institutions européenne et atlantique ont vocation à s'élargir. Nos deux pays participeront activement à la définition des conditions dans lesquelles les nouveaux États membres et les divers partenaires seront associés, chacun en ce qui le concerne, à l'accomplissement en commun des missions de défense collective de l'Alliance et des missions de gestion de crise menées sous la responsabilité de la communauté des Nations.

Le présent concept franco-allemand en matière de défense et de sécurité constitue le cadre pour la poursuite du développement des relations bilatérales entre la France et l'Allemagne en matière de défense et de sécurité. Le concept repose essentiellement sur les quatre éléments suivants :

- la définition des objectifs communs pour nos politiques de sécurité et de défense ;
- une analyse commune de l'environnement et du cadre de sécurité de nos pays ;
- une approche commune pour la stratégie et les missions des forces armées ;
- des directives communes pour la coopération militaire, y compris la constitution de capacités militaires communes, et pour la politique d'armement.

Les instances de la coopération du Conseil franco-allemand de défense et de sécurité veilleront, dans leurs futurs travaux visant à intensifier la coopération dans le domaine militaire et en matière d'armement, à se référer à ce concept commun ainsi qu'aux directives fixées par le Conseil.

La France et l'Allemagne : une communauté de destin et d'intérêts

La communauté de destin qui unit la France et l'Allemagne repose en particulier sur un consensus concernant les questions fondamentales stratégiques et de société. La Fran-

ce et l'Allemagne considèrent la sécurité intérieure et extérieure comme des missions centrales de l'État, dont l'accomplissement exige l'implication de toute la nation, notamment de la jeunesse.

Nos intérêts de sécurité sont de plus en plus inséparables

Les progrès de l'intégration européenne renforcent les liens politiques, économiques, commerciaux et sociaux entre nos pays, à un point tel que leurs intérêts de sécurité deviennent inséparables.

La France et l'Allemagne, membres de l'Union européenne, de l'Alliance atlantique et de l'UEO, sont au cœur de ce réseau de solidarités, par leur position géographique, leur poids démographique et économique et leur engagement ancien en faveur de la construction européenne.

Des objectifs communs

La politique de sécurité et de défense définie en commun par nos deux pays a pour objet :

- d'assurer l'intégrité de nos territoires nationaux, le libre exercice de notre souveraineté et la protection de nos citoyens ;
- de renforcer de manière coordonnée notre contribution aux alliances militaires chargées en Europe de la défense collective (Alliance atlantique, UEO) ;
- de préserver et renforcer la stabilité du continent européen et des zones qui le bordent, y compris le bassin méditerranéen, ainsi que celle des espaces essentiels à l'activité économique et la liberté des échanges de nos pays ;
- de contribuer, dans le monde, à la préservation de la paix et de la sécurité internationale conformément aux principes de la Charte des Nations unies et aux objectifs de la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne ; en nous concertant sur le degré d'engagement auquel chacun est prêt pour prévenir et maîtriser les crises en assumant de manière coordonnée nos responsabilités au sein des Nations unies.

Une appréciation commune de l'environnement de sécurité

2.1. Les risques

Nos deux pays sont confrontés aux mêmes risques et ils disposent des mêmes possibilités pour établir la coopération et maintenir la stabilité en Europe comme pour l'Europe.

L'effondrement de l'URSS, la dissolution du Pacte de Varsovie et la réunification de l'Allemagne ont mis fin à la division de l'Europe en deux blocs rivaux ainsi qu'à la menace militaire massive qui existait à nos frontières. La France et l'Allemagne ne sont plus situées à portée d'un adversaire capable de lancer des opérations stratégiques offensives. Il subsiste cependant à l'Est de l'Europe, et pour de longues années encore, un arsenal militaire surdimensionné, dont l'évolution et le contrôle demeurent un sujet de préoccupation. Le maintien de la capacité d'assurer la défense nationale et collective reste nécessaire, puisqu'un retournement fondamental des conditions de sécurité en Europe ne peut être exclu.

D'autre part, des instabilités, des crises et des conflits apparaissent dans différentes régions, en Europe et dans les zones qui la bordent, liés à des désaccords frontaliers, au statut de certaines minorités nationales ou à des rivalités inter-ethniques. Ils peuvent dégénérer en crises, qui sont toujours susceptibles de s'étendre et de donner naissance à des conflits qui pourraient concerner directement nos pays.

Au-delà des frontières de l'Europe, les ambitions hégémoniques de certaines puissances régionales et la prolifération d'armes de destruction massive, phénomènes souvent liés, représentent des risques supplémentaires.

Notre sécurité est également confrontée à des risques ne s'exerçant pas dans le cadre des rapports interétatiques traditionnels : activités de mouvements terroristes ; progrès du crime organisé, des trafics d'armes et de drogue.

Il découle de cette analyse que notre posture de sécurité commune n'est plus orientée essentiellement contre une menace militaire clairement identifiée, mais doit être davantage tournée vers la prévention des risques et la maîtrise des crises en Europe ou pouvant affecter la sécurité européenne.

Un cadre commun

Nos deux pays inscrivent de concert leur politique de défense et de sécurité dans le cadre des principes de la Charte des Nations unies et de l'OSCE. La France soutient l'accession de l'Allemagne au Conseil de sécurité des Nations unies.

L'Alliance demeure une garantie indispensable pour la stabilité et la sécurité de l'Europe. Depuis près de cinquante ans, cette institution, qui incarne le lien transatlantique, a fait la preuve de sa valeur politique et militaire. Nous entendons rénover l'Alliance, afin qu'elle demeure un outil militaire efficace dans le nouveau contexte stratégique, que le maintien du lien transatlantique soit assuré sur la base d'un partenariat durable avec les États-Unis d'Amérique, que l'identité européenne de défense et de sécurité et la capacité des Européens d'agir de façon indépendante et solidaire soient assurées.

Nous entendons promouvoir la mise en place, sous l'égide du Conseil européen, d'une politique européenne de défense commune. Pour nos deux pays, l'Union européenne doit constituer une communauté solidaire, y compris dans le domaine de la défense. C'est pourquoi nous nous engageons pour la réalisation de la perspective de défense du Traité sur l'Union européenne. Dans cet esprit, nos deux pays partagent l'objectif d'une insertion à terme de l'UEO dans l'Union européenne. Les Européens doivent pouvoir mener, y compris avec les moyens de l'Alliance, une opération sous leur propre responsabilité.

Nos deux pays encouragent la mise en place d'un cadre de sécurité fondé sur la coopération, englobant tous les États d'Europe. Outre l'ancrage euro-atlantique, une coopération étroite avec nos voisins de l'Est et du Sud apparaît de plus en plus nécessaire pour la sécurité européenne.

La solidarité européenne est d'abord pour nos deux pays leur relation privilégiée en matière de défense, fondée sur le Traité de l'Elysée du 22 janvier 1963 et le protocole de 1988, qui crée le Conseil de défense et de sécurité. Cette ambition est à l'origine de plusieurs réalisations communes, tant dans le domaine militaire que dans le domaine industriel. Le Conseil de défense et de sécurité doit devenir l'instrument privilégié de la définition d'une politique de défense commune franco-allemande.

Une approche stratégique commune

Pour une conception commune du rôle de nos forces armées

Dans une Europe dont la sécurité s'est améliorée, la défense du territoire et de l'Alliance, ainsi que l'importance accrue de la gestion préventive et efficace des crises, forment le cadre de référence des missions de nos forces armées. Pour ces missions, il est nécessaire de disposer d'une large gamme de capacités de réaction, pour agir dans un cadre géographique élargi.

Nos deux pays attachent une grande importance à la mise en œuvre d'une stratégie de prévention des conflits de toute nature, pouvant mettre en cause leurs intérêts vitaux ou leurs intérêts de sécurité. Cela implique la constitution de moyens de renseignement stratégique afin de disposer d'une capacité autonome d'appréciation des crises.

La protection de nos territoires nationaux contre les menaces militaires ou toute forme d'atteinte à la sécurité demeure fondamentale. A cet égard, nos deux pays ont une conception globale de leur défense, qui vise à les prémunir contre toutes les formes d'agression. La paix et la stabilité en Europe sont déterminées de façon décisive par les capacités du dispositif global pour la défense du territoire et de l'Alliance. Celles-ci dépendent de la qualité des forces armées immédiatement disponibles, mais aussi de leur capacité à remonter en puissance et à reconstituer des forces.

La défense collective repose sur une combinaison entre forces conventionnelles et forces nucléaires adaptée à la nouvelle donne stratégique. La garantie suprême de la sécurité des Alliés est assurée par les forces nucléaires stratégiques de l'Alliance, en particulier celles des États-Unis ; les forces nucléaires indépendantes du Royaume-Uni et de la France, qui remplissent un rôle de dissuasion qui leur est propre, contribuent à la dissuasion et à la sécurité globales des Alliés. Nos pays sont prêts à engager un dialogue concernant la fonction de la dissuasion nucléaire, dans le contexte de la politique de défense européenne.

L'ensemble de nos forces conventionnelles, y compris les forces de réaction projetables, restent prioritairement disponibles pour la défense principale des Alliés au titre des engagements résultant des traités de Bruxelles modifié et de Washington. Le Corps européen, grande unité européenne multinationale désormais opérationnelle, créé à l'initiative de nos deux pays, illustre cet engagement conjoint au service de la défense collective.

Nos deux pays entendent en outre contribuer activement à la préservation de la paix et de la sécurité internationale. Ils peuvent ainsi être amenés à participer, sous des formes très variées, à des missions diverses de gestion de crise, pour des opérations autorisées par le Conseil de sécurité des Nations unies ou sous la responsabilité de l'OSCE, dans le cadre de l'Alliance ou de l'UEO.

La possession de moyens militaires rapidement disponibles et projetables en Europe et hors d'Europe, capables de s'intégrer aisément au sein de dispositifs multinationaux, est donc essentielle. De tels moyens sont nécessaires aussi bien pour la défense collective que pour les missions de gestion de crise.

Pour une plus grande complémentarité entre nos forces armées

La coopération franco-allemande dans le domaine de la sécurité et de la défense, inscrite dès le départ dans une perspective européenne, a atteint une qualité particulière. Elle trouve son expression dans plusieurs réalisations communes, dans le domaine de la coopération militaire, de la coopération en matière d'armement et dans le domaine de l'observation spatiale.

Nous entendons par notre coopération préserver et renforcer l'efficacité de nos outils de défense respectifs. Il s'agit de combler leurs lacunes éventuelles tout en recherchant le meilleur rapport coût-efficacité dans la mise en œuvre de nos politiques de défense, dans le respect du principe de non-duplication des moyens existants. L'accent devra être mis sur les capacités-clefs des forces armées que nous identifierons en commun, notamment : interopérabilité, moyens de commandement, renseignement, transport à long rayon d'action, logistique ...

La recherche systématique de complémentarités conduit à la mise en commun des moyens militaires. Elle pourrait se faire dans les directions suivantes :

- réflexion sur les missions des forces armées des deux pays, y compris celles des forces multinationales européennes ;
- approche commune de la gestion des crises ;
- développement des coopérations opérationnelles ;
- recherche d'une plus grande souplesse et d'une plus grande adaptabilité dans l'organisation et l'emploi de nos moyens militaires.

Pour une politique d'armement commune

Dans le domaine de l'armement, nos deux pays sont confrontés à un contexte international très difficile, marqué par la diminution des budgets d'équipement et une pression accrue de la concurrence.

L'Europe doit disposer d'une base industrielle et technologique de défense compétitive, permettant aux États d'acquérir les matériels nécessaires à l'équipement de leurs forces au meilleur rapport coût-efficacité. La constitution d'une telle base industrielle, la réduction des surcapacités existantes et la création d'une réelle complémentarité industrielle et technologique entre les pays partenaires, tout en garantissant l'approvisionnement des forces en toutes circonstances, doivent s'appuyer sur des projets de coopération concrets. En outre, nous entendons développer une politique européenne globale en matière d'armement, tout en maintenant la coopération transatlantique.

L'interdépendance des industries de défense française et allemande est de plus en plus grande. Nous entendons faire converger davantage nos politiques d'armement. Les restructurations engagées de nos industries de défense sont l'occasion de mettre en place une politique commune visant à développer les capacités industrielles de défense d'importance stratégique pour nos deux pays et pour l'Europe. Ces réformes sont conçues d'emblée dans cette perspective. Les deux pays s'accordent pour créer dans le domaine de la politique d'équipement des dépendances réciproques librement consenties.

Pour parvenir à ces objectifs, l'engagement d'une politique commune de programmation en matière d'armement est indispensable. Nos deux pays en ont jeté les bases en créant, lors du sommet de Baden-Baden, une structure de coopération conjointe, chargée de la gestion des programmes bilatéraux et de la préparation de l'avenir, dans une perspective européenne.

Directives pour la coopération militaire et la coopération en matière d'armement

Instrument privilégié de la définition d'une politique de sécurité et de défense commune franco-allemande, le Conseil de défense et de sécurité donne les orientations générales qui serviront de base pour le développement de la coopération future.

Directives pour la planification commune des besoins

La France et l'Allemagne s'accordent sur la nécessité de parvenir à une planification commune de leurs besoins militaires et des équipements correspondants, qui doit dès lors constituer un objectif prioritaire. Aussi le processus de planification devra d'abord s'efforcer d'accorder les résultats des travaux de prospective, pour en déduire les capacités militaires à acquérir, puis établir l'échéancier d'acquisition des équipements.

— Les états-majors des armées utiliseront le cadre du groupe de coopération militaire pour :

- identifier les domaines pouvant faire l'objet d'études communes de prospective ;
- mener ces études ensemble ou échanger le résultat des études nationales ;
- coordonner et harmoniser dans toute la mesure du possible les conclusions de ces travaux ;
- en déduire pour les deux armées les capacités militaires estimées nécessaires, qui pourront être autonomes, partagées, ou faire l'objet d'une dépendance librement consentie ; ce dernier cas correspond à un choix de complémentarité et de mise en commun de composantes militaires.

De la même manière, les directions nationales d'armement se concerteront pour étudier, développer et réaliser

ensemble les équipements futurs des armées des deux pays. Elles devront ainsi :

- prendre en compte les capacités militaires souhaitées par les états-majors pour déterminer les domaines d'études et les secteurs industriels prioritaires dans le domaine de l'armement ;
- à partir des expressions des besoins militaires et des conditions générales relatives aux équipements futurs communs aux deux armées, émises conjointement par les états-majors, rechercher une optimisation des spécifications techniques des matériels développés en coopération, en renonçant dans toute la mesure du possible à des variantes nationales ;
- définir une méthode d'acquisition des équipements conçus pour satisfaire des capacités militaires partagées (production nationale, production en commun, achat réciproque, achat à un pays tiers).

— Sur la base de réunions régulières communes de concertation, les coprésidents du groupe de « Coopération militaire » et du groupe de « Coopération armement » adresseront à la Commission franco-allemande un rapport commun harmonisé sur les progrès en matière de planification commune des besoins et des équipements.

Directives pour la coopération militaire

Le renforcement de l'interopérabilité et de la complémentarité en matière de concepts, de structures et de matériels, dans les cadres européen et allié, constitue l'objectif central de la coopération militaire bilatérale.

Sur la base des principes énoncés ci-dessus, les directives visant au renforcement de cette coopération sont contenues dans l'appendice I et concernent principalement les objectifs suivants :

— Le rapprochement des hommes :

- intensifier les échanges au cours de la formation individuelle, tant dans le domaine des langues que dans la formation universitaire, opérationnelle ou technique des cadres ;
- de même, développer les activités de formation collective au travers d'exercices bi ou multilatéraux ;
- enfin, multiplier les programmes d'échanges et les possibilités de rencontre entre les militaires des deux armées.

— Le rapprochement des structures et des doctrines :

- faire converger les concepts opérationnels d'emploi des forces ;
- instaurer au quotidien un courant d'échanges permanent entre les états-majors ;
- faciliter l'élaboration de planifications conjointes en cas de crise.

— La coordination et la mise en commun de capacités majeures : ce domaine capital et novateur pour l'action conjointe des forces armées dans le nouveau contexte stratégique impose de :

- intensifier la coopération dans la mise en œuvre de capacités essentielles, telles que le renseignement ou les moyens de commandement ;
- développer dans le transport aérien les instruments opérationnels permettant d'optimiser l'emploi et l'entretien des forces aériennes de transport des deux pays ;
- accroître la coopération transfrontalière entre organisations militaires de défense territoriale.

Directives pour la coopération en matière d'armement

L'intensification de la coopération franco-allemande dans le domaine de l'armement ne répond pas seulement à nos intérêts bilatéraux ; elle répond aussi à l'objectif de construire une politique européenne de l'armement. Elle doit, en particulier, être le moteur d'une solution européenne à la rationalisation générale du secteur de l'armement européen. C'est ainsi qu'elle constituera un élément essentiel de la politique étrangère et de sécurité commune et de la politique de

défense commune, appelée par le Traité de Maastricht, et un pas significatif en faveur de l'émergence d'une Identité européenne de sécurité et de défense.

La solution la plus économique aux besoins exprimés par les forces armées et la mise en place d'une Base industrielle et technologique de défense (BITD) européenne compétitive doivent être résolument recherchées. Cela nécessite des règles communes dans le cadre de la PESC pour les acquisitions et les transferts de biens d'armement au sein de l'Union européenne comme pour les exportations vers les États tiers.

Sur cette base, les directives pour la coopération et la politique franco-allemande dans le domaine de l'armement, exposées en appendice 2, poursuivent précisément les objectifs suivants :

- un objectif technique et industriel : à partir des besoins opérationnels communs, définir une stratégie industrielle et technologique commune permettant d'équiper les forces au meilleur coût, et dans une démarche similaire, à partir d'une planification commune, rechercher une standardisation des matériels européens, en tenant compte des impératifs de l'Alliance ;
- un objectif économique : conduite commune des programmes en coopération au meilleur rapport coût/efficacité ;
- un objectif politique : mettre au point en commun et être le moteur d'une politique européenne de l'armement prenant en compte les spécificités du marché des armements et s'inscrivant dans la perspective d'une Politique européenne de défense commune (PEDC).

Appendice 1

Directives pour l'intensification de la coopération militaire

Principes

La coopération militaire entre la France et l'Allemagne a déjà atteint un niveau et une qualité remarquables en raison de son caractère institutionnel.

Le groupe franco-allemand de coopération militaire, véritable moteur de ce travail en commun, est chargé de renforcer cette coopération en poursuivant le développement des activités existantes, en particulier dans les quatre domaines suivants :

- le rapprochement des hommes ;
- le rapprochement des structures ;
- le rapprochement des capacités ;
- le rapprochement des doctrines et de l'emploi.

Le rapprochement des hommes

Dans un proche avenir, la rapide diminution du volume des troupes françaises stationnées en Allemagne et le faible nombre prévu d'unités allemandes en France rendront plus difficiles les contacts réguliers entre personnels militaires de nos forces armées. A une logique de quantité doit se substituer une logique de qualité tant au niveau de la « formation-instruction » que des échanges ou de l'entraînement, tout en restant conscient de l'obstacle majeur que représente la barrière linguistique.

« Formation instruction »

Dans le domaine de la formation des officiers, toutes les formules devront être testées. Ainsi l'échange d'élèves-officiers peut être intensifié :

- soit par une scolarité complète (comme le font les deux marines) ;
- soit par l'établissement de modules mutuellement reconnus (comme cela commence à se réaliser pour les officiers de l'armée de terre dans le cadre d'échanges à caractère univer-

sitaire). L'objectif à terme sera d'obtenir aussi bien dans le domaine militaire que dans le domaine universitaire une reconnaissance mutuelle de certificats, brevets et diplômes. Cette formation devra être aussi étendue à l'avenir à des échanges d'enseignants et d'instructeurs.

Pour les sous-officiers et les militaires du rang, des formations groupées ou individuelles, tenant compte des capacités linguistiques, seront recherchées par les armées à l'exemple de l'armée de l'air qui met en œuvre une telle coopération pour la formation technique de base de ses sous-officiers et pour une partie de la formation de son personnel de sécurité.

« Formation spécialisée »

A partir de l'exemple de l'hélicoptère TIGRE, l'instruction des pilotes et des mécaniciens de l'hélicoptère NH 90 et de l'avion de transport futur devra être envisagée sur des bases communes, qui pourraient être ouvertes à d'autres partenaires européens. Cette démarche, actuellement centrée sur le matériel aéronautique, devra être étendue aux autres acquisitions communes de systèmes d'armes, afin de faire des économies de structures.

« Formation ultérieure »

Cette formation en cours de carrière se caractérise principalement par des échanges de cadres, soit au niveau des écoles d'état-major et des écoles de guerre, soit pour des stages plus spécifiques (spécialités du service de santé, logistique...). Développée, cette coopération dans la formation ultérieure facilitera la connaissance mutuelle des hiérarchies et des procédures militaires. Elle permettra aussi d'apporter à l'autre partenaire par le biais d'échanges les expertises qui lui manquent dans des domaines spécialisés.

« Entraînement »

La Brigade franco-allemande, le Corps européen ou la Force navale franco-allemande sont devenus le nouveau cadre de l'entraînement en commun, en complément des nombreux exercices existant depuis de nombreuses années. La simplification des processus d'activation, comme pour la Force navale franco-allemande, et l'échange d'unités, comme au sein de la BFA, sont deux axes de recherche à privilégier pour améliorer cet entraînement en commun.

Le rapprochement des hommes passe aussi par le rapprochement des états-majors, des grandes unités et des écoles. Dans ce cadre, une nouvelle organisation des échanges et des liaisons entre la France et l'Allemagne devrait voir le jour à partir de l'été 1997 sur la base d'un concept commun.

« Emploi des réservistes »

L'emploi des réservistes subit du fait des réformes en cours de profonds changements. Une fois le concept français des réserves arrêté, il conviendra de rechercher les champs possibles de coopération.

Le rapprochement des structures

Dans le domaine de la planification

La recherche d'une planification commune apparaît comme une nécessité à terme. Pour la mener à bien, un sous-groupe programmation-planification (Füs VI-EMA/PPE) a été institué en lieu et place des rencontres informelles et irrégulières qui existaient jusqu'à présent. Il a les objectifs suivants :

- identifier les domaines pouvant faire l'objet d'études communes de prospective, et, là où cela semble utile, mener ces études ensemble ou échanger le résultat des études nationales ;
- échanger, coordonner et harmoniser les objectifs résultant des travaux de prospective, dans toute la mesure du possible ;

- en déduire pour les deux armées les capacités estimées nécessaires ;
- développer les expressions de besoins militaires et les conditions générales relatives aux équipements futurs communs des deux armées, afin de recommander ces dernières aux directeurs nationaux d'armement comme base de travail pour de possibles réalisations communes.

Dans le domaine territorial

Une étude a été lancée pour rapprocher l'organisation militaire territoriale en vue de renforcer la coopération transfrontalière dans un souci d'économie de personnels et de moyens. Cette étude devra associer ultérieurement d'autres pays limitrophes.

Le rapprochement des capacités

Capacités de transport aérien

Dans le cadre d'une politique étrangère et de sécurité commune, la création d'une structure militaire européenne de transport aérien sera recherchée par la transformation de l'ensemble des accords bilatéraux sur le soutien mutuel en matière de transports aériens. A terme, une cellule de coordination multinationale européenne en matière de transport aérien devrait être mise en place. Dans l'immédiat, le système d'échange d'informations bilatérales doit être développé, ainsi qu'un système de suivi informatique instantané des capacités de transport aérien disponibles.

Capacités en matière de Recherche et Sauvetage de combat (RESCO)

En dépit de la persistance du décalage entre les programmations des moyens RESCO, le groupe d'experts poursuivra ses réflexions pour élaborer un entraînement et des capacités d'action communs à partir de la doctrine avalisée par les deux armées.

Forces spéciales

La montée en puissance des Forces spéciales au sein de nos deux armées ouvre un champ de coopération nouveau. Après des échanges entre unités, des exercices en commun devront être organisés et des procédures communes établies.

Le rapprochement des doctrines et de l'emploi

Ce renforcement de la coopération doit s'opérer à deux niveaux :

- au niveau conceptuel, une harmonisation des doctrines d'emploi doit être recherchée, notamment dans le domaine de la gestion des crises. De même, des méthodes d'analyse communes devraient permettre la prévention et l'identification précoce des crises ;
- au niveau opérationnel, une concertation régulière entre les organes interarmées compétents (EMIA/FüzBw) en matière de planification opérationnelle devrait avoir lieu afin d'élaborer des options communes d'engagements dans le cadre de crises potentielles.

Dans ce cadre, il conviendra également d'analyser la capacité des états-majors disponibles à conduire des groupements d'intervention interarmées bi- ou multinationaux lors d'opérations de crises. A cet effet, il faudra faire ressortir en particulier les possibles complémentarités mutuelles des capacités des postes de commandement.

Appendice 2

Directives pour la coopération et la politique en matière d'armement

Sur la base des objectifs énoncés au paragraphe « Directives pour la coopération en matière d'armement » du

texte principal, la France et l'Allemagne entendent développer leur coopération en matière d'armement selon les axes suivants :

Mettre en œuvre et approfondir les principes agréés en commun à Baden-Baden

La nouvelle structure de coopération en matière d'armement (OCCAR : Organisme conjoint de coopération en matière d'armement), établie sur la base des principes définis à Baden-Baden, est chargée d'assurer la gestion des programmes en coopération et la préparation en commun du futur.

Elle a vocation à accueillir d'autres partenaires qui partagent des projets concrets et la même vision de la création en Europe d'une base industrielle et technologique de défense capable de faire face à la concurrence.

– L'approfondissement de la conduite des programmes en coopération nécessite de :

- mettre en place des procédures de concertation pour pérenniser les programmes en coopération ;
- optimiser la gestion des programmes, dans une recherche systématique de réduction des coûts notamment par la constitution, pour chaque programme, d'une équipe de conduite intégrée et regroupée sur un seul site ;
- rechercher le meilleur rapport coût global de possession/efficacité opérationnelle ;
- adapter, chaque fois que possible, les programmes déjà lancés au nouvel environnement, notamment en ce qui concerne leurs spécifications techniques, la compétitivité et l'organisation industrielle ;
- tirer profit des pôles d'excellence industriels et de la dynamique de concentration des industries, dans le respect de règles de mise en concurrence identiques à élaborer et du maintien des capacités-clés ;
- favoriser l'optimisation économique au travers du rapprochement des industriels ;
- établir un équilibre global multiprogrammes et pluriannuel des retours industriels, et renoncer à un calcul analytique du « juste retour » industriel.

– La préparation de l'avenir, outre les aspects opérationnels relatifs à l'harmonisation des besoins, nécessite de :

- mettre en œuvre une politique commune d'investissement visant à rationaliser les centres d'essais et d'évaluation étatiques ;
- mettre en œuvre une politique commune d'investissement technologique dans la perspective d'identifier le plus en amont possible les programmes à conduire en coopération, et d'autre part de contribuer à la création d'une base industrielle et technologique de défense commune fondée sur des principes de complémentarité, d'équilibre et de mutuelle dépendance.

Contribuer ensemble au développement d'une politique européenne d'armement

L'intensification de cette coopération contribue au développement de la politique européenne de l'armement qui est un élément essentiel de la politique européenne de défense commune.

– La construction d'une politique européenne de l'armement a pour objectifs de :

- garantir l'autonomie militaire et diplomatique des pays membres dans le cadre européen ;
- mettre en œuvre des mesures permettant aux États de favoriser la rationalisation, l'organisation et le maintien d'une base industrielle et technologique de défense compétitive en Europe correspondant aux biens d'armement, base librement accessible aux pays européens qui y participent ;
- harmoniser au niveau européen les besoins opérationnels et intégrer dans cette harmonisation la recherche du meilleur rapport coût/efficacité ;

- rapprocher les processus d'acquisition nationaux et rationaliser les structures (directions de programme, moyens d'essais, centre d'expertise ...);

- créer un marché européen de l'armement et une structure européenne de l'armement;

- créer les conditions d'un choix européen en matière de production et d'acquisition de biens d'armement considérés comme essentiels pour les forces armées des États européens sans qu'il soit renoncé à la concurrence non européenne sous réserve de l'observation du principe de réciprocité.

– Dans le cadre de l'Union européenne, la France et l'Allemagne proposent des initiatives à court terme dans les domaines suivants :

- Acquisitions : la commission européenne devrait assurer le respect et le contrôle de l'application des règles communautaires en vigueur (concurrence, contrôle des fusions et des subventions) au groupe des biens qui ne sont pas des biens d'armement et à celui des biens à double usage non conçus ou modifiés pour usage militaire. Les règles communautaires concernant les marchés publics devraient s'appliquer sans restrictions à ces deux groupes. Dans le cadre de la PESC, élaboration d'une position commune sur les biens d'armement à partir des bases suivantes : la mise au point de règles communes pour l'acquisition de biens d'armements s'inspirant, notamment des règles communautaires sur les marchés publics, en prenant en compte les spécificités du marché de l'armement. L'objectif d'une mise en concurrence européen devrait être poursuivi ; la mise au point de règles particulières ou de procédures d'accompagnement pour l'acquisition de biens d'armement considérés comme essentiels, ces biens étant définis au regard du respect d'un certain nombre de critères. Elles devraient permettre de préserver une Base industrielle et technologique de défense compétitive.

- Échanges intra-communautaires : dans le cadre de la PESC, élaboration d'une position commune visant un très large allègement des procédures d'autorisation pour la livraison de biens d'armement dans les pays membres de l'UE, sur la base des principes de transparence et d'information réciproque et sous la double réserve de l'assurance de la destination finale au sein de l'UE des matériels transférés et de la garantie que chaque État membre, à tout moment, aura l'assurance de pouvoir acquérir des biens d'armement dans un pays de l'Union. La mise en œuvre de ces règles se fera en conformité avec le droit des États-membres.

- Exportations (vers les États tiers) : dans le cadre de la PESC, examen et élaboration de règles pour les matériels développés entre les États-membres de l'UE ainsi que pour les matériels ayant fait préalablement l'objet d'un transfert intra-communautaire. D'une manière générale, l'harmonisation des politiques nationales d'exportation devrait se poursuivre dans le cadre de la PESC, sur le fondement des huit critères définis à Luxembourg et à Lisbonne, afin qu'à partir de critères de cette nature, une approche commune menant à une harmonisation des politiques nationales soit rendue possible.

– Dans le cadre de l'Union de l'Europe occidentale, la France et l'Allemagne soutiennent les actions suivantes :

- développer la coordination des activités du groupe Euro-longterre et du GAEO en vue de définir chaque fois que possible un besoin opérationnel commun et des spécifications communes pour les programmes futurs ;

- prendre les mesures nécessaires pour rendre opérationnelle, au 1^{er} avril 1997, la cellule recherche de l'Organisation de l'armement de l'Europe occidentale ;

- faire jouer au GAEO un rôle d'expert sur les questions d'armements et de technologie de défense au profit de l'UE.

Moyen-Orient – Processus de paix – Israël/Autorité palestinienne

70. Accord d'Hébron :

analyses et perspectives

– prologue

– points principaux du protocole

– accord sur les questions

concernant d'autres sujets

que Hébron

– futurs redéploiements des forces armées israéliennes

– prochaines étapes de l'application de l'accord intérimaire israélo-palestinien

– poursuite du processus de paix (Hébron, 15 janvier 1997)

(Source : Ambassade d'Israël à Paris)

Prologue

Un accord sur Hébron a été paraphé le 15 janvier 1997 entre Israël et l'Autorité palestinienne, puis signé par le gouvernement israélien le 17 janvier de cette même année. La conclusion d'un accord sur Hébron démontre une fois encore l'engagement sans équivoque d'Israël en faveur, de la paix. Tous les partenaires de la paix au Proche-Orient ont fait preuve de patience et de foi, tout particulièrement au cours des périodes difficiles que le processus a traversées, en soutenant les deux parties pour tenter de trouver une issue dans l'esprit du dialogue et du respect mutuels.

Dans le cadre du processus de paix en cours, Israël et l'OLP ont signé, le 28 septembre 1995, l'Accord intérimaire sur la Cisjordanie et la Bande de Gaza. Cet accord expose les arrangements à appliquer en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza au cours de la période intérimaire, en attendant la réalisation des arrangements sur le statut permanent. Pour ce qui concerne Hébron, l'Article VII de l'Annexe de l'Accord sur la sécurité expose les grandes lignes d'un redéploiement des forces israéliennes dans la ville de Hébron et le transfert, au Conseil palestinien, des pouvoirs et responsabilités civils de la ville. A l'origine, quand ce chapitre a été rédigé, il était formulé de façon générale et nécessitait plus de précisions avant que le redéploiement actuel puisse avoir lieu.

Aux fins du redéploiement, Hébron est divisé en deux zones : la zone H-1, où réside la majorité de la population palestinienne, et dans laquelle la police palestinienne sera responsable de la sécurité intérieure et de l'ordre public, et la zone H-2, zone plus étroite, comprenant tous les résidents israéliens de Hébron ainsi que 20 000 Palestiniens, dans laquelle toutes les responsabilités concernant la sécurité et l'ordre public demeureront entre les mains d'Israël. Les pouvoirs et responsabilités civils dans les deux zones seront transférés à la partie palestinienne.

L'Accord intérimaire stipulait que le redéploiement devrait être achevé dans les six mois suivant la signature de l'accord. Toutefois, une série d'attaques terroristes ont retardé la mise en route du redéploiement, tandis qu'une situation militaire tendue a mis en lumière les difficultés qui peuvent surgir dans ce cas unique où Palestiniens et Israéliens vivent très proches les uns des autres. En conséquence, les deux parties ont entamé des négociations afin de s'accorder sur des arrangements qui permettraient l'application, en douceur, des dispositions de l'Accord intérimaire sur Hébron, tout en offrant la sécurité et en réduisant les points de désaccord.

L'Accord intérimaire reconnaît la présence d'habitants israéliens à Hébron et il était nécessaire à ce titre d'obtenir un accord sur les modalités permettant de préserver leur

FRS0444 3 PIF 0567 FRA /AFP-XH73
France-GB-défense

**Le texte de la déclaration franco-britannique sur la défense européenne
(ENCADRE)**

SAINT-MALO, 4 déc (AFP) - Voici le texte intégral de la "déclaration franco-britannique sur la défense européenne", adoptée à l'issue du sommet entre la France et la Grande-Bretagne qui s'est tenu jeudi et vendredi à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).

"Les chefs d'Etat et de gouvernement du Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la France sont convenus de ce qui suit:

1. L'Union Européenne doit pouvoir être en mesure de jouer tout son rôle sur la scène internationale. Le Traité d'Amsterdam, base essentielle pour l'action de l'Union, doit donc devenir une réalité. La mise en oeuvre complète et rapide des dispositions d'Amsterdam sur la Politique Etrangère et de Sécurité Commune (PESC) doit être achevée. Cela inclut la responsabilité du Conseil Européen de décider le développement progressif d'une politique de défense commune dans le cadre de la PESC. Le Conseil doit être en mesure, sur une base intergouvernementale, de prendre des décisions portant sur tout l'éventail des actions prévues par le titre V du traité de l'Union Européenne.

2. A cette fin, l'Union doit avoir une capacité autonome d'action, appuyée sur des forces militaires crédibles, avec les moyens de les utiliser et en étant prête à le faire afin de répondre aux crises internationales.

Dans cette perspective, les engagements de défense collective auxquels ont souscrit les Etats membres (article 5 du Traité de Washington et article V du traité de Bruxelles) devront être maintenus. En renforçant la solidarité entre les pays de l'Union Européenne pour que l'Europe puisse faire entendre sa voix dans les affaires du monde, tout en agissant en conformité avec nos obligations respectives au sein de l'OTAN, nous contribuons à la vitalité d'une Alliance Atlantique rénovée qui constitue le fondement de la défense collective de ses membres.

Les Européens devront agir dans le cadre institutionnel de l'Union Européenne (Conseil Européen, Conseil Affaires générales, et réunion des ministres de la défense).

Le renforcement de la solidarité européenne doit prendre en compte la variété des positions des pays européens.

La diversité des situations des Etats au regard de l'OTAN devra être respectée.

3. Pour pouvoir prendre des décisions et, lorsque l'Alliance en tant que telle n'est pas engagée, pour approuver des actions militaires, l'Union Européenne doit être dotée de structures appropriées. Elle doit également disposer d'une capacité d'évaluation des situations, de sources de renseignement, et d'une capacité de planification stratégique, sans duplication inutile, en prenant compte les moyens actuels de l'Union de l'Europe Occidentale (UEO) et l'évolution de ses rapports avec l'Union Européenne. A cet égard, l'Union Européenne devra pouvoir recourir à des moyens militaires

ou moyens nationaux et multinationaux extérieurs au cadre de l'OTAN).

4. L'Europe a besoin de forces armées renforcées, capables de faire face rapidement aux nouveaux risques et s'appuyant sur une base industrielle et technologique de défense compétitive et forte.

5. Nous sommes déterminés à unir nos efforts pour permettre à l'Union Européenne de progresser concrètement vers ces objectifs."

et/tm

AFP 041308 DEC 98